

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT

Société anonyme au capital de 1 310 057 039,52 euros.
Siège social : 26/28, rue de Madrid, 75008 Paris.
379 502 644 R.C.S. Paris.

A. — Comptes sociaux.

I. — Bilan au 31 décembre 2010. (En euros.)

Actif	Note	31/12/10	31/12/09
Caisse, banques centrales, ccp		0	0
Effets publics et valeurs assimilées		0	0
Créances sur les établissements de crédits	1	2 034 681 156	1 795 587 614
Opérations avec la clientèle		76 202 492	64 000 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	2	103 204 419	105 365 568
Actions et autres titres à revenu variable	2	0	0
Participations et autres titres détenus à L.T	3	1 272 605	1 272 635
Parts dans les entreprises liées	3	1 124 696 527	1 124 398 070
Immobilisations incorporelles	3	0	0
Immobilisations corporelles	3	36 035	34 235
Autres actifs	4	12 587 835	9 011 624
Comptes de régularisation	5	3 265 034	3 319 834
Total actif		3 355 946 104	3 102 989 580
Contre-valeur euros des actifs en devise.			

Passif	Note	31/12/10	31/12/09
Dettes envers établissements de crédit	1	1 909 143 662	1 677 623 546
Opérations avec la clientèle		231 947	0
Dettes représentées par un titre		0	0
Autres passifs	6	18 604 495	12 431 810
Comptes de régularisation	5	8 855 906	7 830 133
Provisions	7	10 368 824	8 499 441
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux		0	0
Capitaux propres hors FRBG	8	1 408 741 269	1 396 604 650
Capital souscrit		1 310 057 039	1 310 057 039
Primes d'émission		0	0
Réserves		56 460 999	54 450 719
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		0	0
Résultat de l'exercice		42 223 231	32 096 892
Total passif		3 355 946 104	3 102 989 580

Hors bilan.

	Note	31/12/10	31/12/09
Engagements donnés :			
Engagements financement donnés	10		1 200 000
Engagements garantie donnés	10	220 700 000	254 850 000
Engagements sur titres donnés			
Engagements reçus :			
Engagements financement reçus		0	0
Engagements garantie reçus			
Engagements sur titres reçus		12 000 000	0

II. — Compte de résultat au 31 décembre 2010.

(En euros.)

	Note	31/12/10	31/12/09
+ Intérêts et produits assimilés	12	30 046 894	30 367 125
– Intérêts et charges assimilées	13	– 16 330 438	– 19 449 560
+ Revenus des titres à revenu variable	14	40 532 279	33 240 667
+ Commissions (produits)	15	0	294
– Commissions (charges)	16	– 242	– 239
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	17	112 312	131 414
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	18	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	19	2 374	710
– Autres charges d'exploitation bancaire	20	0	0
Produit net bancaire		54 363 179	44 290 410
– Charges générales d'exploitation	21	– 9 506 459	– 7 644 438
– Dotations aux amortissements et dépréciation sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
Résultat brut d'exploitation		44 856 720	36 645 972
+/- Coût du risque		0	0
Résultat d'exploitation		44 856 720	36 645 972
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	22	– 2 872 824	– 3 808 917
Résultat courant avant impôts		41 983 896	32 837 055
+/- Résultat exceptionnel		0	0
– Impôt sur les bénéfices	23	239 335	– 740 163
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
Résultat net		42 223 231	32 096 892

III. — Annexe aux comptes sociaux.

Le résultat comptable au 31 Décembre 2010 est un bénéfice de 42 223 231 €.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Note 1. – Faits marquants de la période.

CIFD ne détient, comme pour l'exercice 2009, aucun actif relatif au marché américain des « subprime », ni d'actif garanti par une agence américaine de rehaussement de crédit ni n'a réalisé d'opération avec le groupe du courtier Bernard Madoff. Par ailleurs, au niveau social, la Caisse Centrale n'a aucune exposition sur ces marchés.

Au cours de l'année 2010, l'activité de CIFD a été marquée par les événements suivants :

- Comptabilisation d'une somme de 40 532 279 € au titre des dividendes provenant de ses filiales ;
- Distribution de Dividendes pour 30 086 612 € aux Actionnaires ;
- Variation des participations :
 - souscription de 171 428 actions de Procivis suite à l'augmentation de Capital de 1 199 996 €,

- achat de 46,90 M€ de parts B de CIF ASSETS et revente pour 49,10 M€ aux SFR (Société de Financement Régional) ;
- Nouveaux prêts accordés :
 - à CIF Euromortgage pour 400 M€ de Prêts à terme,
 - à BPI pour 30,20 M€ de Prêts à terme ;
- Libération par anticipation des conséquences Financières du calcul de la clause participative pour le prêt de 100 M€ à CIF Ouest. Impact de 8,36 M€ de produits sur l'exercice 2010 ;
- Nouveaux emprunts octroyés par la 3CIF pour 430,20 M€ à Euribor 3 mois + marge entre 10 et 20 BP en sachant qu'un remboursement d'un emprunt de 200 M€ à échéance du 15 janvier est intervenu ;
- Continuité de l'autorisation de découvert avec la 3CIF, mise en place en 2007, sans limitation de montant (contrat Evergreen) pour répondre aux besoins de refinancement de CIFD ;
- Pas de changement de périmètre pour l'intégration fiscale : CIFD, 3 CIF, CIF Euromortgage, Banque Patrimoine Immobilier, Aeries CCF Premium et SCI 26-28 rue de Madrid ;
- Aucun événement important postérieur à la date de clôture de l'exercice, qui devrait faire l'objet d'un traitement comptable ou d'une information particulière, n'est à signaler.

Note 2. – Principes et méthodes de présentation.

1. – Principes généraux.

Les comptes au 31/12/2010 sont arrêtés en application des principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels, à savoir :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables ;
- l'indépendance des exercices ;
- dans le respect du principe de prudence.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

2. – Présentation des comptes.

Les états financiers sont présentés en euros avec un comparatif au 31/12/2009.

Enfin il doit être signalé qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice qui nécessiterait un ajustement des comptes, de leurs annexes ou une mention dans le présent rapport.

3. – Notes aux états financiers.

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en euros (sauf mention particulière).

Note 3. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

1.1. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle. — Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quelle que soit la nature de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie : engagements de financement.

Le règlement 2002-03 du CRC (et l'avis 2002-04 du CNC), relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué chez CIFD depuis le 1er janvier 2003.

Ce texte conduit, à l'intérieur du poste « Créances sur la clientèle » à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés à des conditions hors marché d'une part, et à déclasser les encours douteux présentant un risque avéré, présumé par une ancienneté de plus d'un an, en encours douteux compromis d'autre part. CIFD n'a aucun encours relevant de ce règlement.

1.2. Natures de dépréciations et provisions :

A) Dépréciations individualisées :

— Dépréciations en capital : Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations sont dotées au compte de résultat, au poste : Coût du risque.

Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examen réguliers, dossier par dossier, et en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

— Dépréciations des intérêts :

— Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

— Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

– Par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital.

Le règlement 2002-03 du CRC modifié par le règlement 2005-03, qui impose le calcul actuariel des dépréciations pour risques de crédits avérés est appliqué depuis le 1er janvier 2005. Par ailleurs, dans un but d'harmonisation entre les normes françaises et les normes IFRS, le groupe CIFD a choisi de comptabiliser les intérêts sur encours douteux compromis dès l'exercice 2005.

B) Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) : Aucun FRBG n'a été constaté dans les comptes.

C) Provision retraite : Une provision est constituée pour couvrir les charges liées aux indemnités de départ en retraite du personnel. Au 31/12/10, cette provision s'élève à 73 976 €.

1.3. Portefeuille-titres. — Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles comptables sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du Trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc. ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

CIFD détient des portefeuilles de titres de placement et de participation dont les règles comptables sont :

— Titres de placement : Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistrée en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Les transferts d'une catégorie de portefeuille à l'autre, à la suite d'une modification de l'intention de détention, s'opèrent au prix de marché du jour du transfert.

Dans cette rubrique sont classés les titres subordonnés à durée indéterminée émis par la Financière Sud Rhône Alpes Auvergne.

— Titres de participation et parts dans les entreprises liées : Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles CIFD dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

La valeur d'usage des titres non cotés est estimée en fonction de la situation nette à la date de clôture des entités dont CIFD détient des titres, au 31 décembre 2010, le stock des provisions est le suivant :

	Provisions titres	Provisions risques
GIE CIF SERVICES	– 400,00	– 351 278,26
SNC L'INFORMATIQUE POUR LES PRETS	– 4 999 000,00	– 5 673 430,81
GIE I-CIF	– 2 027 656,95	0,00
SAS CCF PREMIUM	– 1 000 000,00	– 4 110 559,71
SOFIAP		– 97 281,00
	– 8 027 056,95	– 10 232 549,78

Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de dépréciation, sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : Gains nets sur actifs immobilisés.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

1.4. Immobilisations et charges différées & à étaler. — En application du règlement 2002-10 du CRC relatif au traitement de l'amortissement et de la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 2003-07 et le règlement CRC 2004-06, au 1er janvier 2005, le groupe CIFD a opté pour la méthode du coût amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur les durées suivantes :

Matériel de bureau	5 ans
Outillage	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans
Mobilier : meubles anciens	non amortissable
Oeuvres d'art	non amortissable
Agencements de locaux	10 ans
Installations téléphoniques	5 ans
Installations générales techniques	15 ans
Agencement salles de coffre	20 ans

Lorsque la réglementation fiscale autorise la prise en compte d'un calendrier d'amortissement plus rapide que la durée probable d'utilisation retenue pour le calcul des dotations aux amortissements en comptabilité, CIFD enregistre l'excédent d'amortissement entre la méthode fiscale et la méthode comptable en provisions réglementées – amortissements dérogatoires.

L'avis N°2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1er janvier 2005.

1.5. Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle. — Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.6. Instruments financiers à terme. — Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publiés.

Les charges et produits sur instruments financiers à terme sont constatés en compte de résultat sur la ligne « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

Conformément au règlement n° 2004-16 du CRC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, CIFD a indiqué au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instruments, les plus ou moins-values latentes au 31/12/2010.

1.7. Impôt sur les sociétés. — Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 15 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000.

La société Crédit Immobilier de France Développement a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges.

Dans le cadre de la Convention d'Intégration Fiscale entre CIFD, la SCI 26-28 rue de Madrid, 3 CIF, CEM Euromortgage, Aérius CFP Premium et Banque Patrimoine et Immobilier, CIFD comptabilise d'une part, la dette globale du Groupe et d'autre part, les créances éventuellement sur ses filiales, représentant leur quote-part d'impôt définie dans la Convention.

Note 4. – Solidarité financière du groupe CIFD.

Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFD s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France, de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir la liquidité et la solvabilité de celles-ci.

Dans ce but, chacune des filiales, à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFD, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

Note 5. – Annexe Chiffrée.

1. – Créances et dettes sur établissements de crédit.

Actif	31/12/10	31/12/09	Passif	31/12/10	31/12/09
Créances à vue	161 888 861	341 995 963	Dettes à vue	0	231 947
Comptes ordinaires	161 888 861	341 995 963	Comptes ordinaires		231 947
Prêts et pension au jour le jour	0	0	Emprunts au jour le jour	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	Titres donnés en pension livrée	0	0

Créances à terme	1 872 792 295	1 453 591 652	Dettes à terme :	1 909 143 662	1 677 391 600
Prêts à terme	918 581 307	489 140 651	Emprunts à terme	1 909 143 662	1 677 391 600
Titres reçus en pension livrée	0	0	Titres donnés en pension livrée	0	0
Prêts participatifs (1)	357 059 725	371 172 904		0	0
Autres prêts subordonnés (1)	597 151 264	593 278 096		0	0
Total	2 034 681 156	1 795 587 614	Total	1 909 143 662	1 677 623 546
Dont créances rattachées	12 584 808	7 451 814	Dont dettes rattachées	3 343 662	1 791 600

(1) Détail des prêts participatifs et prêts subordonnés :

(1) CIF Centre Est	3 048 980,35	
CIF Centre Ouest	4 116 123,47	
CIF Nord	3 048 980,35	
CIF Ouest	961 763,92	
CIF Ouest	100 000 000,00	Euribor 3 mois + d'une marge variable
CIF Ouest	75 000 000,00	Taux d'intérêt progressif en fonction de l'amélioration du coefficient d'exploitation
CIF Euromortgage	570 000 000,00	Euribor 3 mois + 10 pb
BPI	175 000 000,00	Euribor 3 mois + marge participative pour respecter un coefficient d'exploitation de 76 %
Caution Mutuelle	12 400 000,00	Euribor 3 mois + 50 pb
	943 575 848,09	

2. – Ventilation du portefeuille titres.

	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & autres titres à revenu fixe	Actions & autres titres à revenu variable	Total
Titres de transaction	0	0	0	0
Titres de placement	0	103 204 419	0	103 204 419
Titres d'investissement	0		0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Total	0	103 204 419	0	103 204 419
Dont créances rattachées	0	265 294	0	265 294
Dont titres prêtés	0	0	0	0
Dont titres cotés (*)		92 100 000	0	
Dont titres émis par des organismes publics	0	0		
Dont titres participatifs		0		
Dont autres titres subordonnés		10 839 125		

(*) Valeur nette hors créances rattachées.

Informations diverses sur titres :

	Placement	Investissement	T.A.P.
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	0	0	
Positive	0	0	
Négative	0	0	
Titres vendus avant leur échéance		0	
Plus-values latentes	0		0
Moins-values latentes provisionnées	0		0

Aucune valorisation pour l'ensemble de ces rubriques.

3.1. Actif immobilisé.

	Montant brut 31/12/09	Acquisitions transfert	Cessions ou remboursement s	Transfert	Montant brut 31/12/10	Provisions amortissements	Montant net 31/ 12/10	Dont titres cotés (*)
Participations et autres titres	1 272 635	0	- 30		1 272 605		1 272 605	
Titres de participation et parts sur entreprises liées	1 131 521 588	1 201 996	0		1 132 723 584	- 8 027 057	1 124 696 527	
Immobilisations incorporelles	0				0	0	0	
Immobilisations corporelles	34 235	1 800			36 035	0	36 035	
Avances aux SCI	0		0		0	0	0	
Créances douteuses	0				0	0	0	
Total	1 132 828 458	1 203 796	- 30	0	1 134 032 224	- 8 027 057	1 126 005 167	0

(*) Valeur nette hors créances rattachées.

Immobilisations corporelles :

	Montant brut	Provisions & amortissable s	Montant net
Agencements et installations			
Matériel de Bureau et informatique			
Mobilier de bureau			
Matériel de transport			
Autres immobilisations corporelles	36 035	0	36 035
Total	36 035	0	36 035

3.2. Filiales et participations.

Dénomination	Forme juridique	Siège social	N° SIR EN	Capital	Réserve s et report à nouveau avant affectat ion du résultat	% détenu	Valeur brute	Valeur nette	Prêts et avances consent is au 31/ 12/10	Caution s et avals donnés	PNB ou C.A.	Résultat du dernier exercice clos	Dividen des encaissés ou en cours d'encais sement en 2009	Ecart de réévaluation	Dépréci ations sur prêts et avances	Date de clôture
A.1. Filiales et participations (+ 50 %) :																
CIF SUD OUEST	SA	11 cours du 30 juillet 133000 Bordeaux	3917611 37	212 566 743	53 833 343	51,00 %	114 638 792	114 638 792			53 822 279	12 348 856	5 992 7 59			31/12/ 2009
FIN REG DE CI DE BRETAGNE	SA	9 rue du 71 RI 22001 St-Brieuc	391602 364	70 000 215	11 760 6 36	51,00 %	36 282 988	36 282 988			11 393 7 90	2 585 4 75	1 237 6 04			31/12/ 2009
FIN NORD PAS CALAIS	SA	7 rue de Tenrem onde 59005 Lille	391464 591	68 001 580	89 722 501	50,99 %	70 795 744	70 795 744	3 048 9 80		37 368 460	5 019 9 52	2 432 7 21			31/12/ 2009
CIF RHONE ALPES AUVERGNE	SA	93/95 rue Vendôme 69457 Lyon Cedex 06	391563 939	181 039 170	48 535 841	51,00 %	94 762 416	94 762 416	10 8391 25		73 907 249	- 11 800 950	0			31/12/ 2009
CIF CENTRE EST	SA	9 bd Rembrandt 21000 Dijon	391691 607	137 249 893	40 358 400	51,00 %	78 228 292	78 228 292	19 320 681		41 623 193	6 654 3 76	3 121 1 98			31/12/ 2009

[illegible]

GIE SERVICES	CIF	GIE	26-28 rue de Madrid 75384 Paris Cedex 08	434823 019	1 700	— 977 30 7	23,53 %	400	— 351 27 8	0		25 870 826	— 517 32 5	0		31/12/ 2010
GIE I-CIF		GIE	26-28 rue de Madrid 75384 Paris Cedex 08	448796 409	20 000 500	— 9 268 5 41	11,54 %	2 309 0 00	— 5 673 4 31	0		34 331 006	— 8 294 9 73	0		31/12/ 2010
B.1. Filiales non reprises en A :																
a. Filiales françaises																
b. Filiales étrangères																
B.2. Participations non reprises en A :																
a. Filiales françaises :																
PROCIVIS		SA	26-28 rue de Madrid 75384 Paris Cedex 08	391779 196	50 190 203	1 083 8 04	8,07 %	4 960 8 16	4 960 8 16	12 000 000	1 200 0 92	2 823 4 84	— 1 316 7 32	0		31/12/ 2009
SCI ALEXANDRE RIBOT		SCI	9 bd Rembrandt 21000 Dijon	501723 464	3 500 0 00	48 640	100 %	3500C	35 000			188 324	51	0		31/12/ 2009
SFGAS		SA	13 rue Auber 75009 Paris	390818 235	825 015	157 910	14,29 %	128 019	128 019			4 138 9 56	3 259	0		31/03/ 2010
SNC CENTRE EST		SNC	16 Raymond Poincaré 54000 Nancy	392361 358	1 000	— 250 36 5	1,00 %	10	10			1 034 1 70	123 482	0		31/12/ 2009
UESAP		SACCV	26-28 rue de Madrid 75384 Paris Cedex 08	502582 596	63 900	3 549 3 42	5,02 %	3 200	3 200			14 621	9 501	0		31/12/ 2009
b. filiales étrangères																
Total								1 133 9 96 142	1 109 8 79 012	1 934 6 46 612			51 151 003	40 532 279		

(a) Le montant correspond au montant brut de l'ensemble des prêts (figurant au bilan) et avances consentis.

(b) Faire figurer l'écart de réévaluation si le montant de titres inscrits au bilan a été réévalué.

(c) Faire figurer le cas échéant le montant des provisions constituées sur les prêts et avances aux filiales (provision active ou passive).

(d) Indiquer la date de clôture de la filiale si elle diffère du 31 décembre.

(*) Société Anonyme à Capital Variable.

3.3. Opérations se rapportant aux filiales et participations.

	Entreprises liées	Autres participations
Actif :		
Créances sur établissements de crédit	2 033 958 785	
Dont créances subordonnées		
Opérations avec la clientèle	76 202 492	
Obligations et autres titres à revenu fixe	103 204 419	
Passif :		
Dettes envers des établissements de crédit	1 909 143 662	
Opérations avec la clientèle	0	
Dettes représentées par un titre		

Dettes subordonnées		
Hors bilan :		
Engagements de financement donnés	3 500 000	
Engagements de garantie donnés	165 100 000	
Engagements donnés sur titres	0	

4. – Autres actifs.

	31/12/10	31/12/09
Instruments conditionnels achetés	0	0
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0
Créances relatives au report en arrière des déficits	0	0
Etat et Quotes parts groupe (1)	6 017 996	1 666 901
Autres débiteurs divers (2)	6 565 448	7 341 090
Stocks et emplois divers	0	0
Autres actifs divers	4 391	3 633
Créances douteuses nettes	0	0
Créances rattachées	0	0
Total	12 587 835	9 011 624

(1) Le solde correspond, d'une part, à la dette des filiales intégrées fiscalement : CEM Euromortgage pour 3 718 796 €, 3CIF pour 373 697 € et BPI pour 1 925 503 €.

(2) Il s'agit principalement des avances de trésorerie et factures à établir faites aux GIE CIF SERVICES et GIE I-CIF au titre de la refacturation annuelle.

5. – Comptes de régularisation.

	31/12/10	31/12/09
Comptes d'encaissement	0	0
Comptes d'ajustement	0	0
Comptes d'écart	0	0
Pertes Potentielles	0	0
Pertes sur instruments de couverture	0	0
Primes des titres à revenu fixe	0	0
Charges à répartir	0	0
Charges constatées d'avance	2 198	3 628
Produits à recevoir (1)	3 262 836	3 316 206
Divers	0	0
Total actif	3 265 034	3 319 834
Comptes d'encaissement	0	0
Comptes d'ajustement	0	0
Comptes d'écart	0	0
Gains Potentielles	0	0
Gains sur instruments de couverture	0	0
Produits constatés d'avance	0	0
Charges à payer (2)	8 855 906	7 830 133
Divers	0	0
Total passif	8 855 906	7 830 133

(1) Au 31/12/2010 dont : Cif-Services 3 237 859 € et Procivis 16 467 € au 31/12/2009 dont : Cif-Services 3 036 914 € et Procivis 236 334 €.

(2) Au 31/12/2010 dont : frais I-Cif 692 463 € et Cif-Services 7 054 680 € au 31/12/2009 dont : frais I-Cif 636 601 € et Cif-Services 6 228 487 €.

6. – Autres passifs.

	31/12/10	31/12/09
Autres opérations sur titres	0	0
Instruments conditionnels vendus	0	0
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0
Dettes de titres empruntés	0	0
Etat (1)	17 560 201	11 808 278
Autres passifs divers	1 044 294	623 532
Dettes rattachées	0	0
Total	18 604 495	12 431 810

(1) La dette des filiales intégrées fiscalement vis-à-vis de l'Etat est de 9 321 246 € et les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservés chez CIFD mais sont considérées comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires du jour ou elles seront redevenues bénéficiaires. Au plan comptable cette économie est stockée au crédit d'un compte d'attente chez CIFD pour un montant de 8 229 273 €.

D'autre part, un montant de 9 682 € représente la TVA à régler.

7. – Mouvements des provisions et dépréciations.

	31/12/2009	Dotations	Reprises		Autres mouvements	31/12/2010
			Utilisées	Non utilisées		
Dépréciations des créances inscrites en déduction de l'actif :						
Effets publics et assimilés	0					0
Créances sur établissements de crédit	0					0
Créances sur la clientèle	0					0
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	0					0
Titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	7 123 517	903 540				8 027 057
Immobilisations incorporelles et corporelles	0					0
Actions propres	0					0
Autres actifs	0					0
Total	7 123 517	903 540	0	0	0	8 027 057
Dont provisions constituées au titre du risque pays						
Provisions :			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature	0					0
Provisions pour risque pays	0					0
Provisions pour risque sur opérations de promotion immobilière	0					0
Provisions pour charges de retraite	64 625	9 351				73 976
Autres provisions	8 434 816	1 972 344		112 312	0	10 294 848
Dont provisions pour restructuration	0					0
Dont provisions pour coût du risque	0					0
Dont provisions pour impôts	0					0
Dont provisions pour litige	0	2 752				2 752
Dont provisions pour risque sur IFT	171 857			112 312		59 545
Dont provisions pour situation nette de participation (1)	8 262 958	1 969 592				10 232 550

	8 499 441	1 981 695	0	112 312	0	10 368 824
--	-----------	-----------	---	---------	---	------------

(1) Dans le cas où la situation nette à la date de clôture des entités dont CIFD détient des titres est négatif par rapport à la valeur des titres provisionnée à 100 %. Une provision complémentaire est constituée au passif soit au 31 décembre 2010 10 232 550 €, dont SNC l'Informatique pour les Prêts 5 673 431 € et AERIOS CCF Premium pour 4 110 560 €.

8. – Tableau de variation des capitaux propres.

	Ouverture	Affectation résultat 2009	Distribution	Capital souscrit/ réduit	Chgt meth.	Autres (1)	Résultat 31/12/ 2010	Clôture
Capital souscrit	1 310 057 039							1 310 057 039
Primes d'émission	0							0
Réserve légale	13 876 670	1 604 844						15 481 514
Réserves statutaires	218 583							218 583
Autres réserves	40 355 466	405 436				0		40 760 902
Ecart de réévaluation	0							0
Réserve spéciale des PVL	0							0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0							0
Report à nouveau	0					0		0
Résultat de l'exercice (2)	32 096 892	- 32 096 892					42 223 231	42 223 231
Total capitaux propres hors FRBG	1 396 604 650	- 30 086 612	0	0	0	0	42 223 231	1 408 741 269
Distribution de dividendes		30 086 612						

(1) Le capital de CIFD est constitué de 85 961 748 actions d'une valeur nominale de 15,24 euros chacune.

(2) Affectation du Report à Nouveau en Autres Réserves.

9. – Ventilation selon la durée résiduelle.

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actif (1)	162 091 353	78 048 981	315 593 403	1 645 504 228	2 201 237 965
Créances sur établissements de crédit	161 888 861	78 048 981	315 593 403	1 466 565 103	2 022 096 348
Opérations avec la clientèle	202 492	0	0	76 000 000	76 202 492
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	102 939 125	102 939 125
Passif (2)	231 947	75 000 000	287 400 000	1 543 400 000	1 906 031 947
Dettes envers les établissements de crédit	0	75 000 000	287 400 000	1 543 400 000	1 905 800 000
Opérations avec la clientèle	231 947	0	0	0	231 947
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0
Instruments financiers à terme	0	485 931	1 457 794	1 457 794	3 401 519
Opérations de gré à gré	0	485 931	1 457 794	1 457 794	3 401 519
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0	0

(1) Créances brutes hors créances rattachées et douteuses.

(2) Dettes hors dettes rattachées.

10. – Hors bilan hors I.F.A.T.

	31/12/10	31/12/09
Engagements donnés :		
Engagements de financement		1 200 000
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		1 200 000
Engagements de Garantie	220 700 000	254 850 000
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	220 700 000	254 850 000
Engagements d'ordre de la clientèle		
Engagements sur Titres	0	0
Titres acquis avec faculté de rachat reprise		

Autres engagements donnés		
Autres engagements donnés	0	0
Opérations de promotion		
Opérations de change		
Autres		
Engagements reçus :		
Engagements de Financement	0	0
Engagements reçus d'établissement de crédit	0	0
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de Garantie	0	0
Engagements reçus d'administration		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur Titres	12 000 000	0
Titres vendus avec faculté de rachat reprise		
Autres engagements reçus	12 000 000	0
Autres engagements reçus	0	0
Opérations de promotion		
Opérations de change		
Autres		
Engagements douteux	0	0
Engagement de retraite	0	0

11. – Instruments financiers à terme.

Nominal	31/12/10			31/12/09
	Opérations de couverture	Opérations de gestion de position	Total	
Opérations de taux		3 401 519	3 401 519	3 401 519
Sur marchés organisés				
Opérations fermes				
Accords de taux futurs				
Opérations conditionnelles				
Options				
De gré à gré		3 401 519	3 401 519	3 401 519
Opérations fermes		3 401 519	3 401 519	3 401 519
Swaps		3 401 519	3 401 519	3 401 519
Accords de taux futurs				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Options				
Contrat de taux plafond et plancher				
Instruments conditionnels achetés				
Instruments conditionnels vendus				
Opérations de change				
Sur marchés organisés				
Opérations fermes				
Accords de taux futurs				
Opérations conditionnelles				

Options				
De gré à gré				
Opérations fermes				
Swaps				
Accords de taux futurs				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Options				
Contrat de taux plafond et plancher				
Autres opérations				
Sur marchés organisés				
Opérations fermes				
Accords de taux futurs				
Opérations conditionnelles				
Options				
De gré à gré				
Opérations fermes				
Swaps				
Accords de taux futurs				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Options				
Contrat de taux plafond et plancher				

Valorisation des instruments financiers à terme	31/12/10			31/12/09
	Opérations de couverture	Opérations de gestion de position	Total	
Swaps de taux d'intérêt		- 59 545,30	- 59 545,30	- 171 857,00

La juste valeur des instruments est déterminée par application de modèles et techniques d'évaluation.

12. – Intérêts et produits assimilés.

	31/12/10	31/12/09
Etablissement de crédit	27 492 931	27 195 966
Clientèle	1 015 764	1 148 046
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 538 199	2 023 113
Autres produits assimilés	0	0
TOTAL	30 046 894	30 367 125

13. – Intérêts et charges assimilées.

	31/12/10	31/12/09
Etablissement de crédit	- 16 330 438	- 19 449 560
Clientèle	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Autres charges assimilées	0	0
Total	- 16 330 438	- 19 449 560

14. – Revenus des titres à revenu variable.

	31/12/10	31/12/09
Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Parts dans les entreprises liées	40 532 279	33 240 667
Total	40 532 279	33 240 667

15. – Commissions produits.

	31/12/10	31/12/09
Opérations avec établissements de crédit	0	294
Opérations avec la clientèle	0	0
Opérations sur titres	0	0
Opérations de change	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0
Prestations de services financiers	0	0
Autres commissions	0	0
Total	0	294

16. – Commissions charges.

	31/12/10	31/12/09
Opérations avec établissements de crédit	0	0
Opérations avec la clientèle	0	0
Opérations sur titres	0	0
Opérations de change	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0
Prestations de services financiers	– 242	– 239
Autres commissions	0	0
Total	– 242	– 239

17. – Gain ou perte sur portefeuille de négociation.

	31/12/10	31/12/09
Opérations sur titres de transaction		
Opérations de change		
Opérations sur instruments financiers à terme	112 312	131 414
Total	112 312	131 414

18. – Gain ou perte sur opérations sur titres de placement et assimilés.

	31/12/10	31/12/09
Titres de placement	0	0
Plus et moins values réalisées	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	0
Frais d'acquisition	0	0
Titres de l'activité de portefeuille	0	0
Plus et moins values réalisées	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	0
Frais d'acquisition	0	0

Total	0	0
-------	---	---

19. – Autres produits d'exploitation bancaire.

	31/12/10	31/12/09
Activité immobilière	0	0
Transferts de charge	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0
Divers	2 374	710
Total	2 374	710

20. – Autres charges d'exploitation bancaire

	31/12/10	31/12/09
Activité immobilière	0	0
Quote-part des opérations faites en commun	0	0
Divers	0	0
Total	0	0

21. – Charges générales d'exploitation.

	31/12/10	31/12/09
Frais de personnel	– 3 369 398	– 3 085 279
Salaires et traitements	– 2 115 302	– 1 941 684
Charges sociales	– 949 907	– 854 829
Intéressement et participations	– 147 485	– 204 911
Autres	– 303 474	– 300 853
Dotations et reprises de provisions retraite	– 12 104	– 19 336
Refacturations	158 874	236 334
Frais administratifs	– 6 137 061	– 4 559 159
Impôts et taxes	– 1 001 944	– 64 891
Services extérieurs	– 9 041 464	– 7 531 182
Autres	0	0
Dotations et reprises de provisions	0	0
Refacturations	3 906 347	3 036 914
Total	– 9 506 459	– 7 644 438

22. – Gain ou perte sur actifs immobilisés.

	31/12/10	31/12/09
Immobilisations financières	– 2 872 824	– 3 808 917
plus et moins values réalisées	308	0
dotations et reprises de dépréciations (1)	– 2 873 132	– 3 808 917
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Total	– 2 872 824	– 3 808 917

(1) Pour l'exercice 2010, Il s'agit principalement de la dépréciation des titres de SNC l'Informatique pour les Prêts pour 897 812 €, de 943 514 € pour AERIOS CCF Premium et de 903 540 € pour I-CIF.

23. – Impôts sur les sociétés.

	Résultats fiscaux	Déficits fiscaux imputés	Résultats après imputation des déficits	IS taux normal	Contribution 3,3 %	Impôt
CIFD	4 460 277	- 4 460 277	0	0	0	0
SCI Madrid	1 276 755	- 1 276 755	0		0	0
3CIF	12 935 743	- 11 814 652	1 121 091	- 373 697	0	- 373 697
CIF Euromortgage	10 873 114		10 873 114	- 3 624 371	- 94 425	- 3 718 797
Aerios CCF Premium	- 938 701		- 938 701			
BPI	5 756 730	- 91 531	5 665 199	- 1 888 366	- 37 137	- 1 925 503
Total de l'impôt avant imputation des déficits (1)	34 363 918	- 17 643 215	16 720 703	- 5 886 434	- 131 562	- 6 017 996
Report en arrière des déficits CIFD		4 460 277	4 460 277	- 1 486 759	- 23 884	- 1 510 643
Report en arrière des déficits Filiales		11 906 183	13 182 938	- 4 081 412	- 197 377	- 4 278 789
Impôts au niveau du groupe d'intégration fiscale		- 6 419 544	- 6 419 544	2 139 848	70 615	2 210 463
Neutralisation au titre de la convention	- 800 835		- 800 835	266 945	8 809	275 754
Total de l'impôt du groupe vis-à-vis de l'Etat (2)	33 563 083	- 7 696 299	27 143 539	- 9 047 812	- 273 399	- 9 321 211
Total de l'impôt groupe				9 314 757	282 208	9 596 965
Impôt Charge d'impôt intégration après imputation (3)				266 945	8 809	275 754

Dans le cadre de l'intégration, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale et que les charges sont donc calculées sur leur résultat fiscal propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs. Les économies d'impôt réalisés par le groupe grâce aux déficits sont conservés chez CIFD (soit 1,6 M€ pour l'exercice 2009), mais sont considérés comme une simple économie de trésorerie du fait qu'elles bénéficieront aux sociétés intégrées déficitaires du jour ou elles seront redevenues bénéficiaires. Au plan comptable cette économie est stockée au crédit d'un compte d'attente chez CIFD. Pour 2010, CIFD bénéficie d'une économie d'impôt de 0,276 million. L'impact de l'intégration fiscale, soit pour le groupe 5,742 millions dont 6,018 pour les impôts comptabilisés chez BPI pour 1,926 million, chez CIF Euromortgage pour 3,719 millions et chez 3CIF pour 0,374 million, est imputé sur les comptes d'attente du bilan.

Un montant de 0,036 million a été comptabilisé durant l'exercice correspondant à une régularisation sur les années antérieures.

24. – Effectifs moyen par catégorie.

Rubriques	Effectif salariés	Effectif mis à disposition
Direction et cadres	8	
Agents de maîtrise		
Collaborateurs		
Total	8	

Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société CIFD au cours des cinq derniers exercices (euros).

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
Situation financière en fin d'exercice :					
Capital social	1 310 057 039	1 310 057 039	1 310 057 039	1 310 057 039	1 310 057 039
Nombre d'actions émises	85 961 748	85 961 748	85 961 748	85 961 748	85 961 748
Opérations et résultats de l'exercice :					
Résultat avant impôt	73 140 748	34 024 515	21 546 505	32 837 055	41 983 897
Impôt sur les sociétés (1) (2)	1 205 320	- 1 473 299	0	740 163	- 239 335
Résultat après impôt, amortissements & provisions	71 935 428	35 497 814	21 546 505	32 096 892	42 223 232
Résultat par action :					
Résultat après impôt, amortissements & provisions	0,8368	0,4129	0,2507	0,3734	0,4912

(1) En 2007, constatation d'une créance sur le Trésor pour un montant de 1475 255 €, correspondant à l'excédent d'impôt versé pour le report en arrière des déficits « carry-back ». Au 31 décembre 2009, cette créance a été reprise à hauteur de 740 163 €.

(2) En 2010 retraitement de l'impact des dividendes perçus par CIFD au niveau de l'intégration fiscale.

IV. — Affectation du résultat.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil décide d'affecter la somme de 42 223 231 € représentant le bénéfice de l'exercice 2010 comme suit :

Réserve légale	2 111 161,55 €
Dividendes	39 542 404,08 €
Autres réserves	569 665,37 €

Le montant affecté en autres réserves au titre des exercices précédents est de 40 979 485,73 euros.

Le total des sommes brutes distribuées s'élèvera ainsi à 39 542 404,08 €.

Le dividende brut par action ressort à 0,46 € ouvrant droit aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France à un abattement de 40 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu (1) à condition qu'elles n'aient pas opté pour le prélèvement libératoire. L'abattement de 40 % non plafonné est calculé sur le montant brut des revenus distribués.

Toutefois, les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2011 par un actionnaire personne physique, peuvent, sur option exercée par l'actionnaire, être soumis à un prélèvement libératoire de 19 % calculé sur leur montant brut (2). En cas d'option, celle-ci a un caractère irrévocable et devra être exercée auprès de l'établissement payeur avant la date de paiement des revenus.

Par ailleurs, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France (dont le taux est de 12,3 %), qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont prélevés à la source par la société distributrice.

Conformément à la loi, sont mentionnés ci-après les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices, selon qu'ils étaient éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Le rapport de gestion est tenu à disposition au siège social.

(1) Article 158, 3-2° du CGI.

(2) Article 117 quater du CGI.

V. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage (paragraphe 1.3 des « principes comptables et méthodes d'évaluation »). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'usage au 31 décembre 2010 pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 19 avril 2011.

Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit,
Elisabeth L'Hermite ;

Mazars,
Franck Boyer.

I. — Bilan consolidé au 31 décembre 2010.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/10	31/12/09
Opérations interbancaires & assimilées	10, 20, 21	1 137 613	2 896 203
Opérations avec la clientèle	11, 20, 21	32 859 108	32 502 300
Opérations de crédit-bail & assimilées			
Obligations, actions & autres titres à revenu fixe & variable	12, 15, 20, 21	3 220 530	3 889 920
Placements des entreprises d'assurance			
Participations, entreprises liées & titres détenus à long terme	13, 15, 20	11 028	25 424
Immobilisations corporelles & incorporelles	14, 15, 20	229 074	221 801
Ecarts d'acquisition	7	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	16, 20	2 962 601	2 518 215
Total actif		40 419 954	42 053 863

Passif	Notes	31/12/10	31/12/09
Opérations interbancaires & assimilées	17, 21	1 369 408	3 338 018
Opérations avec la clientèle	21	481 894	287 474
Dettes représentées par un titre	18, 21	33 602 922	33 756 069
Provisions techniques des sociétés d'assurance			
Comptes de régularisation et autres passifs	19	2 512 444	2 196 249
Ecarts d'acquisition	7	0	0
Provisions	20	41 761	51 771
Dettes subordonnées		0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)		0	0
Intérêts minoritaires	22	780 670	797 957
Capitaux propres hors F.R.B.G. (groupe) :	8, 22	1 630 855	1 626 325
Capital souscrit		1 310 057	1 310 057
Primes d'émission		0	0
Réserves consolidées & autres		265 201	291 405
Résultat de l'exercice		55 597	24 863
Total passif		40 419 954	42 053 863

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Hors-bilan consolidés au 31 décembre 2010.

(En milliers d'euros.)

Engagements donnés	Notes	31/12/10	31/12/09
Engagements de l'activité bancaire		3 064 759	2 878 406
Engagements de financement	23 A	2 208 191	1 570 184
Engagements de garantie	23 B	761 538	1 306 469
Titres à livrer		95 030	1 753
Engagements de l'activité d'assurance			

Engagements reçus	Notes	31/12/10	31/12/09
Engagements de l'activité bancaire		1 016 615	313 152
Engagements de financement	23 A	473 449	287 330
Engagements de garantie	23 B	543 166	15 822
Titres à recevoir			10 000
Engagements de l'activité d'assurance			

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

II. — Compte de résultat consolidé 2010.

(En milliers d'euros.)

Résultat	Notes	31/12/10	31/12/09
Intérêts & produits assimilés	7, 25	2 657 329	2 941 148
Intérêts & charges assimilés	7, 26	– 2 250 303	– 2 533 302
Revenus des titres à revenu variable		464	52
Commissions (produits)	27	96 395	107 439
Commissions (charges)	27	– 9 718	– 36 427
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation		6	132
Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilé	28	11 885	2 106
Autres produits d'exploitation bancaire	29	5 566	6 823
Autres charges d'exploitation bancaire	30	– 6 854	– 6 679
Marge brute des activités d'assurance			
Produits nets des autres activités			
Produit net bancaire		504 770	481 292
Charges générales d'exploitation	31	– 269 731	– 284 716
Dotations aux amortissements & dépréciations sur immobilisations corporelles & incorporelles		– 23 476	– 18 268
Résultat brut d'exploitation		211 563	178 308
Coût du risque	32	– 99 103	– 112 446
Résultat d'exploitation		112 460	65 862
Quotes-parts dans le résultat des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	33	– 188	599
Résultat courant avant impôt		112 272	66 461
Résultat exceptionnel	34	– 0	1
Impôt sur les bénéfices	35	– 33 863	– 23 853
Dotations ou reprises des écarts d'acquisition	7	292	45
Dotations ou reprises des F.R.B.G.			
Intérêts minoritaires		– 23 104	– 17 791
Résultat net part du groupe		55 597	24 863
Résultat par action (en euros) (1)			
Résultat dilué par action (en euros) (2)			

(1) Le résultat par action calculé sur la seule part du groupe ne donne pas une image fidèle de la structure juridique de celui-ci. En effet, de par leur participation directe dans le capital des filiales financières, les minoritaires qui apparaissent dans les états financiers consolidés sont les actionnaires de C.I.F.D. Il convient donc, pour calculer un résultat par action, de tenir compte de la part revenant aux intérêts minoritaires. Sur cette base, au 31 décembre 2010, le résultat par action ressort à 0,92 euro contre 0,50 euro au 31 décembre 2009.

(2) Il n'existe pas au 31 décembre 2010 d'instruments pouvant occasionner la dilution future du capital de C.I.F.D.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

III. — Annexe aux comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier de France Développement.

(31 décembre 2010.)

Le Groupe Crédit Immobilier de France Développement présente des comptes consolidés établis conformément aux dispositions du règlement 99-07 modifié par les règlements 2000-04, 2000-08, 2002-05, 2004-04, 2005-02, 2005-05 et 2009-09 du C.R.C., relatifs respectivement aux règles de consolidation et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du CCLRF.

1. – Rappel du contexte de la constitution du Groupe.

Le Groupe C.I.F.D. est né des opérations de structuration des activités concurrentielles des sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) en deux filières « métier » distinctes, le crédit et l'immobilier. En conséquence, le Groupe C.I.F.D. exerce une activité unique de distribution de crédit immobilier sur le territoire français.

C.I.F.D. est la structure retenue par le groupe des SACICAP pour exercer son activité « crédit ».

C.I.F.D. détient 51 % (53,8 % pour l'une d'entre elles) du capital de 11 sociétés financières régionales qui exercent une activité de crédit à l'habitat sur l'ensemble du territoire français et 100 % du capital de Banque Patrimoine et Immobilier (ex-Banque Woolwich SA), acquise en 2001. C.I.F.D. détient également près de 100 % du capital de la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF), chargée d'assurer le refinancement des sociétés financières.

Afin d'optimiser son coût de refinancement et d'améliorer ses marges, le Groupe a décidé d'ouvrir un second canal de refinancement, les obligations foncières, adossé à la titrisation de ses créances hypothécaires.

A cet effet, ont été créés :

- une Société de Crédit Foncier en 2001 (CIF Euromortgage détenue quasiment intégralement par C.I.F.D.), qui grâce à l'émission d'obligations foncières, permet au groupe d'accéder à une gamme d'investisseurs élargie ;
- deux fonds communs, CIF Assets (en 2001) et BPI Master Mortgage (en 2003), véhicules de titrisation des créances hypothécaires du groupe, sachant que BPI Master Mortgage a été liquidé en octobre 2010.

Compte tenu de la qualité des actifs titrisés, l'intégralité des parts prioritaires de CIF Assets bénéficient de la note AAA, attribuée par deux agences de notation, elles sont souscrites par CIF Euromortgage, lui permettant ainsi de bénéficier du statut de Société de Crédit Foncier. Ces deux structures étant consolidées par la méthode de l'intégration globale, cette opération n'a donc aucun effet sur la physionomie du bilan consolidé.

2. – Faits marquants et comparabilité des exercices.

Exposition du groupe aux « actifs toxiques ». — Le groupe ne détient aucun actif relatif au marché américain des « subprime », ni d'actif garanti par une agence américaine de rehaussement de crédit ni n'a réalisé d'opération avec le groupe du courtier Bernard Madoff et n'est exposé ni directement, ni indirectement, sur un produit financier conçu et/ou commercialisé par celui-ci.

Par ailleurs, l'exposition de la 3CIF à ces marchés et plus généralement à la crise de liquidité a fait l'objet d'un recensement exhaustif et son évolution ne conduit pas à remettre en cause les résultats enregistrés dans les comptes de l'exercice ni l'information donnée en annexe.

Refinancement au travers de la société de financement de l'économie française. — L'Etat et les sept plus grandes banques de la place ont créé la Société de Financement de l'Economie Française (la « SFEF ») dont l'objet était de consentir des prêts aux établissements de crédit afin de permettre, au plus fort de la crise financière, à ces établissements de disposer de la liquidité nécessaire au financement de l'économie. Les prêts de la SFEF sont refinancés par des émissions de titres de créances garantis par l'Etat, à titre onéreux. La 3CIF bénéficie de ces financements depuis le quatrième trimestre 2008 pour un encours de 677 772 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Créances à la clientèle. — La forte augmentation des créances douteuses est notamment la conséquence des méthodes frauduleuses de commercialisation pratiquées par l'apporteur d'affaires Apollonia, les filiales financières de CIFI concernées se sont portées parties civiles en 2009.

A la fin de cet exercice, le total des créances apportées par Apollonia est de 343,1 millions d'euros contre 340,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Les créances douteuses sont comptabilisées pour 298,9 millions d'euros contre 163,1 millions d'euros au 31 décembre 2009, dépréciées à hauteur de 36,65 % pour 109,6 millions d'euros contre 30,85 % pour 50,3 millions d'euros au 31 décembre 2009. Il a également été porté au passif du bilan consolidé une provision pour risques qui s'élève à 16,5 millions d'euros contre 26,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

3. – Changements de méthode.

Le règlement n° 2009-03 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable concernant la comptabilisation des commissions et des coûts de transaction perçus ou supportés par les établissements de crédit à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de crédits a été appliqué à compter du 1er janvier 2010 avec effet rétroactif à l'exception des coûts de transaction compte tenu de l'impossibilité de reconstituer une historique fiable sur les années antérieures au 01/01/2010.

Sont inclus dans les commissions et les coûts de transaction les frais de dossiers, les commissions d'apporteurs d'affaires et les coûts marginaux de transaction (rémunérations variables à l'octroi versées aux commerciaux, frais de conseils).

Le principe de comptabilisation retenu est l'étalement des commissions sur la durée de vie du prêt selon la méthode alternative au prorata du capital restant dû.

L'impact sur les états financiers au 31 décembre 2010 est le suivant :

(En milliers d'euros)		Décembre 2010
Compte de résultat :		
Commissions d'apporteurs d'affaires		- 17 813
Frais de dossier		18 063
Parts variables des commerciaux et charges sociales		- 201
Produit net bancaire		49
Parts variables des commerciaux et charges sociales		9 971
Charges de structure		9 971
Capitaux propres :		

Commissions d'apporteurs d'affaires	62 541
Frais de dossier	– 121 371
Parts variables des commerciaux et charges sociales	0
Valeur brute	– 58 830
Imposition différée	20 257
Valeur nette	– 38 573

4. – Principes, Méthodes de Consolidation.

Spécificité liée à l'actionnariat du groupe. — Les intérêts minoritaires qui apparaissent dans les états financiers consolidés reviennent aux SACICAP, qui sont également actionnaires de C.I.F.D., société mère.

Pour une bonne approche économique du résultat du groupe, il est donc nécessaire d'appréhender celui-ci dans sa globalité, c'est à dire en incluant la part revenant aux intérêts minoritaires.

Consolidation. — Les états financiers des sociétés significatives, dans lesquelles C.I.F.D. exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (détention de la majorité des droits de vote) ainsi que des fonds communs de créances et de titrisation (entités ad hoc) sont intégrés globalement.

Les sociétés dans lesquelles C.I.F.D. détient directement ou indirectement une fraction des droits de vote comprise entre 20 et 50 % et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Ne sont pas consolidées certaines sociétés non significatives au regard du total de l'actif, des fonds propres et du résultat.

Opérations internes et harmonisation des comptes. — Les opérations réciproques réalisées entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination. Il en est de même des dividendes reçus des sociétés consolidées et des résultats d'opérations internes.

Les retraitements significatifs concernent principalement l'alignement sur les principes comptables du Groupe CIFD des éléments nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation retenues par les sociétés consolidées.

Écarts de première consolidation. — Les écarts de première consolidation sont analysés et ventilés entre leurs différentes composantes. Notamment, les portefeuilles de prêts et d'emprunts des sociétés acquises font l'objet à la date d'acquisition d'une évaluation à la valeur de marché. La différence entre valeur historique et valeur de marché est constitutive d'un écart d'évaluation. Les écarts résiduels non affectés sont inscrits à l'actif ou au passif du bilan consolidé, selon qu'ils se révèlent positifs ou négatifs. Ils font l'objet d'un amortissement approprié.

Les écarts d'évaluation sont quant à eux amortis en fonction de la nature des actifs ou des passifs sous-jacents.

Imposition différée. — Des impôts différés doivent être comptabilisés sur l'ensemble des différences temporaires constatées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif, sur les retraitements d'homogénéisation, ainsi que sur les écarts d'évaluation identifiés lors de l'entrée des filiales consolidées dans le périmètre de C.I.F.D.

Le taux retenu pour le calcul de l'imposition différée est celui de chaque société. Il est généralement de 34,43 %.

La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés enregistrés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt.

Prise en compte du résultat. — Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date de prise de contrôle.

5. – Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes présentés sont établis dans le respect des principes généraux et conformément aux dispositions réglementaires françaises.

Créances, dettes et engagements en devises. — Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises sont valorisés aux cours des changes officiels du marché au comptant à la clôture de l'exercice.

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière. Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont portés au compte de résultat.

Portefeuille-titres. — Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du Trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc ...) et sont fonction de la finalité des opérations.

Par ailleurs, les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres modifiées par le règlement n° 95-04 du 21 juillet 1995 du Comité de la réglementation bancaire et les règlements n° 2000-02 du 4 juillet 2000, n° 2002-01 du 12 décembre 2002, n° 2005-01 du 3 novembre 2005, n° 2008-07 du 3 avril 2008 et n° 2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la réglementation comptable ont été appliquées de la façon suivante :

— Titres de transaction : Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée.

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement.

— Titres de placement : Ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à six mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRC 2008-07.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les plus-values et moins-values de cession, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises sont enregistrées dans la rubrique : Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés.

Certains titres de placement sont utilisés comme instruments de couverture. Par analogie aux dispositions de l'article 5 du règlement n° 88-02 du 27 mars 1988 du CRBF, la plus ou moins-value réalisée sur ces titres au dénouement de l'opération de couverture est rapportée au compte de résultat de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou des charges de l'élément ou du groupe d'éléments couvert, sur la durée résiduelle de cet élément ou des éléments constituant le groupe couvert.

La possibilité prévue par le règlement CRC 2008-17 de transférer des titres de placement en titres d'investissement a été employée par la 3CIF pour un montant de 525 millions d'euros.

— Titres de l'activité de portefeuille : Relèvent d'une activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

— Titres d'investissement : Les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et qui font l'objet soit d'un financement spécifique soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges, comme le permet le règlement CRBF 90-01 modifié par le règlement CRC 2008-07.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique : Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Conformément à la réglementation, les moins-values latentes n'entraînent pas de dépréciation sauf :

— s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance ; dans ce cas la dépréciation couvre un risque de marché et est dotée en : Résultat sur actifs immobilisés ;

— ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie, auquel cas la dotation est classée en coût du risque.

— Autres titres détenus à long terme : Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée selon la valeur de marché la plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

— Titres de participation : Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles est exercée une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué. Une dépréciation est constatée si la valeur d'usage des titres détenus est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique : Gains nets sur actifs immobilisés.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique : Revenus des titres à revenu variable.

— Méthode de valorisation des titres acquis : De manière générale, la valeur de marché des titres acquis est déterminée de manière automatique à partir de cotations fournies par plusieurs contributeurs.

Le dernier cours coté disponible est retenu sous condition de volumétrie minimale afin de ne retenir pour valoriser les titres que des cours significatifs.

A titre exceptionnel des cours manuels peuvent être retenus.

Si aucun cours coté n'est disponible, la valorisation du titre sera déterminée à partir d'un modèle de valorisation alimenté par la saisie manuelle d'un échéancier de flux.

Crédits :

— Taux d'intérêt effectif (TIE) : Le règlement n° 2009-03 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable concernant la comptabilisation des commissions et des coûts de transaction perçus ou supportés par les établissements de crédit à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de crédits est appliqué dans les comptes. Sont inclus dans les commissions et les coûts de transaction les frais de dossiers, les commissions d'apporteurs d'affaires et les coûts marginaux de transaction (rémunérations variables à l'octroi versées aux commerciaux, frais de conseils) à l'exception des coûts marginaux de transaction antérieures au 01/01/2010 compte tenu de l'impossibilité de reconstituer un historique fiable. Le principe de comptabilisation retenu est l'étalement des commissions sur la durée de vie du prêt selon la méthode alternative au prorata du capital restant dû.

Créances douteuses :

— Risque de crédit : Le règlement 2002-03 du CRC, modifié par le règlement 2005-03, relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF, est appliqué depuis le 1er janvier 2003. Ce texte conduit à présenter sur une ligne spécifique les encours restructurés d'une part, déclasser certains encours et encours douteux compromis d'autre part. En ce qui concerne les encours douteux compromis, il s'agit des prêts ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et ceux pour lesquels un passage en perte à terme est envisageable.

Ce déclassement est effectué :

- à la déchéance du terme sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé ;
- un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis si le passage en perte à terme est envisagé.

Les encours douteux restructurés à des conditions hors marché et reclassés en encours sains restructurés font l'objet d'une décote (correspondant à la différence entre le taux de restructuration et le taux d'origine) comptabilisée immédiatement en charge (coût du risque) et reprise sur la durée du prêt (PNB). Le premier impayé d'un encours restructuré entraîne un déclassement en encours douteux.

En matière de crédits immobiliers, les créances présentant des impayés depuis six mois au moins ou un retard inférieur mais comportant un risque de non recouvrement sont déclassées en créances douteuses pour le montant du capital restant dû, du capital échu et des intérêts échus.

— Dépréciations en capital : Le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, complété par le règlement 2005-03, impose à partir du 01 janvier 2005, le calcul actuariel des flux futurs recouvrables pour la détermination des dépréciations sur créances douteuses. Le calcul actuariel est établi de la manière suivante : les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux, déduction faite des flux déjà encaissés, et les flux prévisionnels actualisés. Ces derniers sont eux-mêmes déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être sous déduction des coûts liés à leur réalisation, et l'état des procédures en cours.

La valeur du gage correspondant à la garantie appelée est valorisée selon une méthodologie correspondant à la nature de l'investissement :

— Règle générale : l'entrée en douteux supérieure à 152 milliers d'euros doit faire systématiquement l'objet d'une évaluation par un tiers. Une mise à jour régulière des valeurs de gage est opérée ;

— Règle particulière : la valeur de gage à retenir pour le calcul des dépréciations pour l'ensemble des crédits ayant financé des acquisitions de biens destinés à la location en meublé (professionnelle ou non), compte tenu de la stabilité attendue des investissements auxquels ils s'appliquent, est obtenue par application de la méthode dite de « Gordon & Shapiro » à partir des éléments suivants :

- Loyer annuel de la première période, stipulé au contrat ou estimé selon le marché,
- Taux de rendement annuel attendu par l'investisseur soit 4,8 % pour le 31 décembre 2010,
- Taux de croissance des loyers ou taux de réévaluation des loyers attendu sur le long terme : le Crédit immobilier de France a retenu le taux d'inflation fixé par les autorités monétaires soit 1,9 % pour 2010 et pour les contrats qui limitent l'évolution des loyers, c'est le taux plafond qui s'applique.

— Dépréciations en intérêts : Une dépréciation est constituée en minoration des comptes d'intérêts à hauteur des intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement.

Les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six mois pour l'immobilier sont dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement.

Logements acquis par adjudication. — Les logements acquis par adjudication sont comptabilisés en stock à leur coût d'acquisition. Le montant résiduel entre la créance du client et le prix d'acquisition du bien est comptabilisé en créances douteuses.

Subvention sur prêt à zéro pour cent. — Pour compenser l'absence de perception d'intérêts sur les prêts accordés aux clients au titre du prêt à 0 % du Ministère du Logement, les établissements de crédit bénéficient d'une rémunération par l'Etat.

Pour les prêts émis jusqu'au 31 janvier 2005 : A l'encaissement du premier versement de l'Etat, la totalité de la subvention (partie encaissée et non encaissée) est enregistrée en produits constatés d'avance puis réintégrée en résultat de manière échelonnée conformément aux dispositions fixées par la D.L.F. (lettre du 7 avril 1997).

La fraction de la subvention rapportée au résultat correspond à la différence entre le montant des intérêts du prêt classique et le produit du placement de la subvention non encore intégrée au résultat. Ces deux éléments sont évalués au taux réel de rendement du prêt, subvention comprise.

Pour les prêts émis à partir du 1er février 2005 : Un crédit d'impôt est instauré pour remplacer le dispositif précédent. Afin de préserver une cohérence de comptabilisation, la méthode d'étalement de ce crédit d'impôt est identique à celle utilisée pour l'ancien prêt à taux zéro. Ce crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur les sociétés par fractions égales sur la durée du prêt. Par contre, sur le plan fiscal, cette créance certaine constitue un produit imposable rattaché à hauteur d'un cinquième au titre de l'exercice au cours duquel l'établissement a versé les fonds au client, et par fraction égale sur les quatre exercices suivants (conformément à l'avis numéro 2007-B du 2 mai 2007 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité).

Charges différées ou à étaler. — L'avis n° 2004-15 du CNC relatif au traitement des charges différées ou à étaler est appliqué depuis le 1er janvier 2005.

Immobilisations. — Le règlement 2002-10 du CRC, modifié par les règlements 2003-07 et 2004-06 ainsi que les avis du Comité d'urgence 2003-E et F 2005-D, est appliqué aux comptes relatifs aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Le groupe CIFD a opté pour la méthode du coût

amorti et la comptabilisation de ses immeubles par composants. Leur évaluation est réalisée à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire par des tests de dépréciation, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité des immobilisations (cf annexe 15).

Les immeubles d'exploitation sont amortis sur des durées d'utilité comprises entre 5 et 40 ans, selon la nature des composants. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition T.V.A. non récupérable incluse.

Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique : Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe.

Les frais d'émission d'emprunts portés au bilan sont amortis de manière actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Dettes subordonnées. — Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Engagements sociaux :

— Provision pour engagements liés au départ à la retraite : Pour l'essentiel, les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière) sont déterminés à partir de l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective, modifiée par la loi sur la réforme des retraites (loi Fillon), qui a posé le principe du report de l'âge auquel l'entreprise peut mettre d'office un salarié à la retraite (désormais, la mise à la retraite ne peut être prononcée qu'à la condition que le salarié concerné ait atteint 65 ans, âge porté progressivement à 67 ans selon les mois et années de naissance, indépendamment du nombre de trimestres cotisés).

Cette provision est évaluée en tenant compte d'hypothèses de rotation du personnel par tranche d'âge, d'une inflation fixée à 1,90 % comme au 31 décembre 2009, d'une actualisation fixée à 3,25 % contre 3,81 % au 31 décembre 2009.

La provision correspondante figure dans la rubrique « Provisions ».

Certaines sociétés financières régionales du Groupe C.I.F.D. ne provisionnent pas leurs engagements liés au départ à la retraite car ceux-ci sont externalisés auprès de compagnies d'assurance.

— Provision pour engagements liés aux médailles du travail : Selon l'avis 2004-05 du CNC, les engagements couverts par cette provision peuvent être évalués selon les modalités prévues au § 7 de la recommandation 2003-R.01 relative aux autres avantages à long terme.

Le calcul utilise des hypothèses actuarielles (tables de mortalité, table de rotation, hypothèses de revalorisation et taux d'actualisation dans la formule de calcul) identiques à celles utilisées pour le calcul des engagements de retraite.

— Droit individuel à la formation :

Les informations au titre des droits individuels à la formation sont les suivantes :

	Décembre 2010	Décembre 2009
Montant comptabilisé au passif du bilan (en euros)	0	0
Volume d'heures de formation cumulé résiduel correspondant aux droits acquis au titre du DIF	228 860	216 168
Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande des salariés	226 593	193 533

Instruments financiers à terme et conditionnels. — Conformément au règlement 90-15 modifié par les règlements n° 92-04, 95-04, 97-02 et 2002-01 du CRBF, les échanges de taux d'intérêt sont enregistrés comme suit : les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché).

— Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- Micro couverture (couverture affectée) ;
- Macro couverture (gestion globale de bilan) ;
- Positions ouvertes isolées ;
- Gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions ouvertes isolées est identique pour les intérêts mais les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats sont enregistrées en résultat par voie de provision, contrairement aux opérations de couverture.

Le Groupe CIFD n'a aucune position ouverte isolée.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la juste valeur. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

Le Groupe CIFI ne fait pas de gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

— Opérations d'échange de devises : Les opérations de change non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement *prorata temporis* en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

— Options (taux, change, actions) et contrats à terme : Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture affectée des autres contrats.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Ainsi les primes payées ou reçues pour les options sont rapportées au compte de résultat au prorata des capitaux restant dus des notionnels.

Dans le cas des autres opérations de marché, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation. S'il s'agit de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé, les variations de valeur de la position sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, seule une éventuelle décote constatée sur la position est enregistrée en résultat par voie de dépréciation sur instruments financiers, les produits latents n'étant pas comptabilisés.

Le groupe CIFI ne procède qu'à des opérations de couverture.

Conformément au règlement n° 2004-16 du CRC et à l'avis n° 2004-21 du CNC relatif aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe CIFI indique au niveau de ses annexes et pour chaque catégorie d'instrument la valeur de marché et le volume des opérations au 31 décembre 2010.

Solidarité financière du groupe CIFI. — Dans le cadre du contrat de solidarité financière du groupe Crédit Immobilier de France, CIFI s'est engagée à répondre à toute demande du Gouverneur de la Banque de France de fournir à ses filiales financières le soutien financier nécessaire, afin de garantir leur liquidité et leur solvabilité.

Dans ce but, chacune des filiales, à l'exclusion de CIF Euromortgage, s'est elle-même engagée à répondre à première demande de CIFI, dans la limite de ses fonds propres, à tout appel de fonds nécessaire, destiné à préserver la liquidité et/ou la solvabilité d'une entité du groupe.

6. – Principes et méthodes appliqués aux opérations d'apports partiels d'actifs dans les filiales financières régionales.

Les filiales financières régionales ont bénéficié de l'apport partiel de la branche crédit des SACI actionnaires. A ce titre, les portefeuilles de prêts, d'emprunts et d'instruments financiers apportés ont fait l'objet d'une revalorisation financière, ayant eu pour conséquence l'établissement d'une décote/surcote, constatant l'écart entre leur valeur financière et leur valeur nominale.

L'amortissement de cet écart est calculé sur une base actuarielle.

Compte tenu du nombre de prêts et d'emprunts concernés par ces apports, l'amortissement de cet écart par ligne de prêt ou emprunt individuel n'a pu être réalisé. Le calcul a par conséquent été effectué sur l'écart net, pour l'ensemble du portefeuille des prêts et du portefeuille des emprunts et sur la durée résiduelle totale, puisque l'activité de crédit des SACI a été apportée dans sa totalité.

A chaque échéance, il est calculé le montant de la décote/surcote par différence entre les valeurs actuelles nettes du portefeuille apporté, calculées au taux historique (taux interne de rendement établi à partir de la valeur nette comptable du portefeuille et des flux réels) et au taux d'apport (taux interne de rendement établi à partir de la valeur d'apport du portefeuille et des flux réels).

La variation de la décote/surcote entre les deux périodes constitue l'amortissement.

Les montants des décotes/surcotes nettes inscrites dans les comptes s'établissent ainsi au 31 décembre 2010 :

(En milliers d'euros)		Décembre 2010	Décembre 2009
Décote nette sur le portefeuille de créances clientèle		17 084	21 658
Surcote nette sur le portefeuille titres d'investissement		2	19
Surcote (décote) nette sur le portefeuille emprunts		- 4 189	- 4 559
Produit net de l'exercice		4 187	3 465

Il a été repris au 31 décembre 2010 un produit net de 4 187 milliers d'euros, inscrit au niveau des intérêts et produits ou charges assimilés.

7. – Différences de première consolidation.

Au 31 décembre 2010, les écarts d'évaluation positifs inscrits au bilan consolidé de C.I.F.D. s'élèvent à 7 648 milliers d'euros et figurent au niveau du poste immobilisations ; les écarts négatifs quant à eux représentent un montant de 3 292 milliers d'euros et sont inscrits au niveau des provisions.

La charge nette relative à l'amortissement des écarts d'évaluation figure au niveau des intérêts et produits ou charges assimilés et s'élève au 31 décembre 2010 à 1 286 milliers d'euros.

L'effet de l'imposition différée sur les écarts d'évaluation a été inscrit dans les comptes et a généré au 31 décembre 2010 un produit net de 443 milliers d'euros qui est venu diminuer la charge globale d'imposition consolidée.

8. – Capital social.

Le capital social de CIFD se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'euros)		Décembre 2010	Décembre 2009
Capital social de CIFD		1 310 057	1 310 057

(En quantité)		Décembre 2010	Décembre 2009
Nombre d'actions		85 961 748	85 961 748
Valeur nominale		15,24	15,24

9. – Périmètre de consolidation.

Au cours de l'exercice 2010, deux transmissions universelles du patrimoine (« TUP ») ont été réalisées dans les comptes de la société Assurances et Conseils, elles concernent :

- La société Didier Ricard (BHR Ricard) ayant pour activité le courtage en assurances et assureur conseil ;
- La société Agassur ayant pour activité le courtage en assurances.

Les sociétés SMGI (Société Méridionale de Gestion Immobilière) et SCI 11-13, de par le caractère devenu significatif de leurs données financières, ont été intégrées pour la première fois dans le périmètre de consolidation à compter du 1er janvier 2010. La société SMGI a pour activité d'acquérir, de vendre, de louer et de gérer des biens immobiliers, et la société SCI 11-13 a pour activité d'acquérir, de transformer, d'aménager et de gérer tous biens immobiliers.

L'organisme de titrisation interne BPI Master Mortgage a été dissous au 29 octobre 2010, les créances figurant à son actif ont été cédées à BPI puis transférées au FCT CIF ASSETS lorsqu'elles répondaient aux critères d'éligibilité de ce fonds.

	Décembre 2010			Décembre 2009		
	% contrôle	% intérêt	Méthode	% contrôle	% intérêt	Méthode
Crédit Immobilier de France Développement (société mère)			IG			IG
Assurances et Conseils	99,9	99,9	IG	99,9	99,9	IG
SCI Alexandre Ribot	99,0	51,0	IG	99,0	51,0	IG
BPI Master Mortgage (FCC)			L	100,0	100,0	IG
G.I.E CIF Services	79,4	63,0	IG	80,0	62,6	IG
G.I.E I-CIF	100,0	76,7	IG	100,0	76,7	IG
SCI Madrid	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
SCI 11-13	58,0	29,6	IG			
Société Méridionale de Gestion Immobilière (SMGI)	100,0	51,0	IG			
Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF)	99,9	99,9	IG	99,9	99,9	IG
BPI (ex Banque Woolwich)	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
CIF Assets (FCT)	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG
CIF Euromortgage (Société de Crédit Foncier)	100,0	99,9	IG	100,0	99,9	IG
C.I.F. Sud-Ouest (ex Financière de l'immobilier Sud Atlantique)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
F.R. de Crédit Immobilier de Bretagne	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
CIF Nord (ex F.R. de Crédit Immobilier Nord Pas de Calais)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F.R.A.A (ex Sud Rhône-Alpes-Auvergne)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Centre Est (ex FCI de Bourgogne Franche Comté Allier)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Bretagne Atlantique	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Méditerranée (ex CIF Sud)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Centre-Ouest	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Ouest (ex CIF Normandie)	53,8	53,8	IG	53,8	53,8	IG
S. F. pour l'Accession à la Propriété (SOFIAP)	51,0	51,0	IG	51,0	51,0	IG
C.I.F. Ile de France	51,1	51,1	IG	51,1	51,1	IG
SNC L'informatique pour les prêts	100,0	100,0	IG	100,0	100,0	IG

IG : Intégration Globale.
L : Liquidation.

Les sociétés Habitat et Territoires Assurances, CEGERIS, AERIOS Compagnie de Conseil en Financement, SNC FIRCI Immobilier et la SNC Centre Est ont été, de par le caractère non significatif de leurs données financières, exclues du périmètre de consolidation (cf annexe 13).

Rappel des normes du groupe CIFD relatives au périmètre de consolidation : Le groupe pratique la consolidation systématique des filiales « établissements de crédit » et, pour les filiales n'exerçant pas une activité de crédit, la consolidation systématique lorsque les seuils de 15 millions d'euros de total de bilan et 3 millions d'euros de capitaux propres sont atteints.

(En milliers d'euros)	Habitat et Territoires Assurances	CEGERIS (1)	SNC CENTRE EST	AERIOS – Compagnie de Conseil en Financement	SNC FIRCI Immobilier
Actif :	264	809	3 514	2 338	891
Immeubles acquis par adjudication	0	0	3 323	0	845
Immobilisations d'exploitation	0	33	0	291	0
Immobilisations incorporelles	0	22	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
Trésorerie & VMP	44	652	143	87	26
Autres	220	102	48	1 960	20
Passif :	264	809	3 514	2 338	891
Dettes Financières	0	0	3 244	5 377	926
Provisions	0	0	0	65	0
Autres	205	166	714	1 007	65
Capitaux propres :	59	643	- 444	- 4 111	- 100
Capital	40	38	1	1 000	2
Réserves et report à nouveau	17	799	- 127	- 4 167	0
Résultat	2	- 194	- 318	- 944	- 102
Chiffre d'affaires	188	515	653	3 710	0

(1) Chiffres clés du 31 décembre 2009.

10. – Opérations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Caisse, Banques Centrales	51 817	203 504
Créances à vue	450 365	2 655 358
Comptes ordinaires	450 196	440 205
Prêts & pensions au jour le jour (1)	169	2 215 153
Créances à terme	635 431	37 341
Prêts à terme (2)	621 423	23 097
Autres prêts subordonnés	14 008	14 244
Total	1 137 613	2 896 203
Dont créances rattachées	59	39

(1) La variation par rapport au 31 décembre 2010 est due principalement au non renouvellement de dépôts de la 3CIF à la BCE,

(2) La société CIF Euromortgage a cédé courant décembre 2010 la totalité de ses créances détenues sur la société Lehman Brothers International Europe, créances qui s'élevaient à un montant de 11,9 millions d'euros et dépréciées à 100 % ; le gain net dégagé sur cette opération s'élève à un montant de 3 millions d'euros.

11. – Opérations avec la clientèle.

A. Encours :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Créances commerciales	129	153
Autres concours à la clientèle	32 853 043	32 500 338

Crédits de trésorerie	75 861	118 279
Crédits à l'habitat (1) et (2)	32 341 495	32 287 415
Crédit à l'équipement	16 070	4 913
Prêts participatifs (4)	3 402	15 887
Autres prêts subordonnés	0	202
Autres concours (3) (4)	416 215	73 642
Comptes ordinaires débiteurs	5 936	1 809
Total	32 859 108	32 502 300
Dont créances rattachées	90 783	116 530

L'encours brut des opérations réalisées avec la clientèle s'élève à 33 179 millions d'euros contre 32 724 millions d'euros à fin décembre 2009, en progression de 1,39 %.

(1) Cet encours inclut une décote nette de 17 084 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

(2) Dont 21 550 123 milliers d'euros portés au 31 décembre 2010 par CIF Assets dans le cadre des opérations de titrisation du groupe.

(3) Dont 6 968 milliers d'euros accordés à l'U.E.S.L dans le cadre d'un partenariat entre le réseau du Crédit Immobilier de France et les organismes 1 % logement concernant le financement du logement social.

(4) Dont 12 000 milliers d'euros de prêt subordonné accordé par CIFD à Procivis immobilier, reclassé en 2010 du poste « Prêts participatifs » au poste « Autres concours ».

Toutes les opérations de crédit sont effectuées sur le territoire national.

B. Créances douteuses sur la clientèle :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010			Décembre 2009
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Montants nets
Autres concours à la clientèle				
Créances douteuses	1 020 160	– 201 525	818 635	642 894
Crédits de trésorerie	23	– 13	10	16
Crédits à l'habitat	1 018 644	– 201 173	817 471	641 100
Autres concours	1 493	– 339	1 154	1 778
Créances douteuses compromises	282 483	– 118 578	163 905	83 681
Crédits à l'habitat	282 483	– 118 578	163 905	83 681
Total	1 302 643	– 320 103	982 540	726 575

Le montant brut des créances douteuses relatives aux opérations réalisées avec la clientèle (y compris les créances compromises) s'élève à 1 302 643 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 948 727 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Il représente 3,93 % de l'encours clientèle au 31 décembre 2010 contre 2,90 % à fin décembre 2009.

Le montant des dépréciations s'élève quant à lui à 320 103 milliers d'euros au 31 décembre 2010 et couvre à hauteur de 24,57 % les créances douteuses brutes contre 23,42 % en décembre 2009.

12. – Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable.

(En milliers d'euros)	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & titres à revenu fixe	Actions & titres à revenu variable	Total décembre 2010	Total décembre 2009
Titres de placement	31 501	239 276	773	271 550	1 041 491
Titres d'investissement	572 295	2 376 685		2 948 980	2 848 429
Titres de l'activité de portefeuille					
Total	603 796	2 615 961	773	3 220 530	3 889 920
Dont :					
Créances rattachées	10 692	7 056		17 748	19 356
Dépréciations constituées	– 1668	– 4 403	0	– 6 071	– 7 159
Titres cotés		1573 780	95	1 573 875	1 852 104
Titres participatifs et subordonnés					

Titres émis par des organismes publics	593 104		593 104	676 758
--	---------	--	---------	---------

Au 31 décembre 2010, les moins-values relatives au portefeuille de placement s'élèvent à 4 402 milliers d'euros : si une moins-value sur un titre le porte à une valeur inférieure à la valeur de l'instrument financier le couvrant, la différence fait l'objet d'une dépréciation. La valeur de marché du portefeuille d'investissement est de 1 816 millions d'euros pour la 3CIF et de 910 millions d'euros pour CIF Euromortgage.

13. – Participations, entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Le montant brut des participations non consolidées s'élève à 12 028 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 28 516 milliers d'euros au 31 décembre 2009 ; une dépréciation a été constituée par CIFI à hauteur de 1 000 milliers d'euros sur la société AERIOS – Compagnie de Conseil en Financement d'où une valeur nette des titres d'un montant de 11 028 milliers d'euros.

Etat des principales participations figurant à l'actif du bilan :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010		Décembre 2009	
	Valeurs brutes	% Détention	Valeurs brutes	% Détention
BRH RICARD			10 576	100 %
SCI 11-13			5 686	58 %
SCI Alexandre Ribot				
Société Meridionale de Gestion Immobilière (SMGI)			2 424	100 %
Procivis	4 961	9,65 %	3 761	8,07 %
Caisse de refinancement de l'habitat	469	NS	492	NS
CEGERIS	1 530	80 %	1 530	80 %
SNC Centre Est	3 245	100 %	1 338	100 %
AERIOS – Compagnie de Conseil en Financement	1 000	100 %	1 000	100 %
AGASSUR			836	100 %
Banque Francaise de Crédit Coopératif	482	NS	482	NS
Crédit Coopératif	86	NS	86	NS
Caution Mutuelle du CIF	2	NS	25	NS
Maghreb titrisation	44	9,99 %	44	9,99 %
GOBTP	31	NS	31	NS
Habitat Crédit	2	NS	2	NS
Habitat & Territoires Assurances	8	50 %	8	50 %
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	10	NS	10	NS
Autres participations	158	NS	185	NS
Total	12 028		28 516	
Dépréciations	– 1 000		– 3 092	
Valeur nette	11 028		25 424	

Le montant des prêts et avances en compte courant s'élève à 12 406 milliers d'euros au 31 décembre 2010 dont 9 162 milliers d'euros au titre des SCI et de 3 244 milliers d'euros au titre des SNC.

Suite à l'application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les parts des SCI, initialement classées en Immobilisations corporelles, ont été reclassées en Participations.

La variation du poste participations d'un montant de (14 396) milliers d'euros est essentiellement due à la transmission universelle de patrimoine de la société Didier Ricard (BRH Ricard) dont les titres étaient dépréciés à hauteur de 2 092 milliers d'euros et de la société Agassur dans les comptes sociaux de la société Assurances et Conseils, et de l'entrée de périmètre des sociétés SMGI et SCI 11-13.

14. – Immobilisations incorporelles et corporelles.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010			Décembre 2009
	Montants bruts	Amortissements & Dépréciations	Montants nets	Montants nets

Immobilisations incorporelles d'exploitation :				
Droit au bail	8 242	– 89	8 153	7 249
Autres éléments du fonds commercial (1)	68 301	– 36 173	32 128	25 972
Logiciel développé en interne				
Logiciels	72 910	– 42 596	30 314	28 245
Autres (3)	4 521	– 705	3 816	11 147
Total	153 974	– 79 563	74 411	72 613
Immobilisations corporelles d'exploitation :				
Installations, agencements & assimilé	40 756	– 22 075	18 681	20 271
Matériel informatique	12 410	– 10 344	2 066	2 804
Immeubles d'exploitation (2) :				
Agencements, Installations	19 476	– 11 323	8 153	6 708
Façades	8 351	– 880	7 471	6 456
Frais d'acquisition	482	– 197	285	297
Gros oeuvres	53 766	– 8 199	45 567	39 867
Installations techniques	19 106	– 7 406	11 700	12 441
Terrains	50 407		50 407	49 134
Autres matériel et mobilier	20 095	– 13 887	6 208	7 367
En cours	1 043		1 043	1 443
Immeubles de placement :				
Gros oeuvres	3 487	– 405	3 082	2 400
Total	229 379	– 74 716	154 663	149 188
Total général	383 353	– 154 279	229 074	221 801

(1) Ce poste reprend exclusivement les écarts d'évaluation calculés lors de l'entrée des filiales dans le périmètre de CIFD pour 42 743 milliers d'euros ainsi que les fonds de commerce des sociétés Assurances et Conseils et BPI pour 24 479 milliers d'euros en valeur nette contre 16 361 au 31 décembre 2009 d'où une variation de 8 118 milliers d'euros due exclusivement à la transmission universelle de patrimoine de la société Didier Ricard et Agassur (702 milliers d'euros pour Agassur et 7 416 milliers d'euros pour Didier Ricard).

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un amortissement actuariel.

(2) Les bâtiments administratifs qui sont uniquement utilisés pour l'exercice des propres activités de l'établissement ont été ventilés par composants au 1er janvier 2005, conformément au règlement CRC 2002-10.

L'entrée de périmètre des sociétés SMGI et SCI 11-13 a pour conséquence d'augmenter le poste « Immeubles d'exploitation » d'une valeur nette respective de 1 666 milliers d'euros et de 9 663 milliers d'euros.

(3) La variation du poste Autres correspond principalement à l'augmentation de l'exercice du poste immobilisations en cours pour un montant de 5 054 milliers d'euros et à l'affectation de ce poste au poste logiciel pour un montant de (12 562) milliers d'euros.

Modes et durées d'amortissement des immobilisations

Immobilisations Corporelles :		
Immeubles d'exploitation :		
Terrains	non amortissable	
Façades	40 ans	linéaire
Gros oeuvres	40 ans	linéaire
Agencements de locaux	10 ans	linéaire
Installations générales techniques	15 ans	linéaire
Installations techniques	15 ans	linéaire
Frais d'acquisition	5 ans	linéaire
Autres Immobilisations :		
Agencements de locaux (*)	10 ans	linéaire
Installations téléphoniques	5 ans	linéaire
Installations générales techniques (*)	15 ans	linéaire
Mobilier (sauf meubles anciens)	10 ans	linéaire
Mobilier : meubles anciens	non amortissable	
Matériel de bureau	5 ans	linéaire

Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Outillage	10 ans	linéaire
Immobilisations Incorporelles :		
Proiciels	3 à 8 ans	linéaire
Logiciel développé en interne	3 à 8 ans	linéaire
Droit au bail	non amortissable	

(*) Pour locaux de propriété d'autrui uniquement.

15. – Variations de l'actif immobilisé.

(En milliers d'euros)	Brut décembre 2009	Acquisitions	Cessions ou remboursements	Augmentation de Capital	Périmètre (3)	Autres mouvements (2)	Brut décembre 2010	Amortissements & dépréciations	Net décembre 2010
Immobilisations financières (1)	2 876 945	2 139 415	- 2 564 334	- 12	- 19 521	530 183	2 962 676	- 2 668	2 960 008
Immobilisations incorporelles	143 970	7 830	- 5 995	-	0	8 169	153 974	- 79 563	74 411
Immobilisations corporelles	212 684	7 372	- 4 996	-	13 824	495	229 379	- 74 716	154 663
Total	3 233 599	2 154 617	- 2 575 325	- 12	- 5 697	538 847	3 346 029	- 156 947	3 189 082

(1) Le poste immobilisations financières ci-dessus comprend le portefeuille de titres d'investissement ainsi que les participations, les entreprises liées non consolidées et les titres détenus à long terme.

(2) Les autres mouvements d'un montant global de 538 847 milliers d'euros concernent principalement :

— Au niveau des immobilisations financières :

— Aux reclassements opérés :

[U+x0095] En 2008 des titres de placement en titres d'investissement à la 3CIF, la dépréciation antérieurement constituée à hauteur de 29 059 milliers d'euros est reprise de manière étalée (-18 179 milliers d'euros) sur la durée de vie résiduelle des titres : l'impact positif sur le résultat au 31 décembre 2010 est de 5 214 milliers d'euros,

[U+x0095] En 2010 des titres de placement en titres d'investissement à la 3CIF pour un montant de 525 millions d'euros provisionné à hauteur de 1 723 milliers d'euros : l'impact positif sur le résultat au 31 décembre 2010 est non significatif (55 milliers d'euros).

— Au niveau des immobilisations incorporelles, la transmission universelle du patrimoine des sociétés Didier Ricard et Agassur a pour conséquence une augmentation du fonds de commerce pour une valeur de respectivement 7 416 milliers d'euros et 702 milliers d'euros.

(3) Les variations de périmètre d'un montant global de (5 697) milliers d'euros concernent principalement :

— Au niveau des immobilisations financières :

— La transmission universelle du patrimoine des sociétés Didier Ricard et Agassur dans les comptes de la société Assurances et Conseils a pour conséquence une diminution de la valeur brute des titres de respectivement 10 576 milliers d'euros et 836 milliers d'euros,

— L'entrée de périmètre de la société SCI 11-13 a pour conséquence l'élimination des appels de fonds à hauteur des 5 686 milliers d'euros,

— L'entrée de périmètre des sociétés SCI 11-13 et SMGI a pour conséquence une diminution des immobilisations financières à hauteur de 2 423 milliers d'euros correspondant à l'élimination de leurs titres ;

— Au niveau des immobilisations corporelles, l'entrée de périmètre des sociétés SCI 11-13 et SMGI a pour conséquence d'augmenter respectivement ce poste à hauteur de 11 841 milliers d'euros et de 1 983 milliers d'euros (cf. note 14).

16. – Comptes de régularisation et actifs divers.

A. Autres actifs :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Comptes de règlement sur opérations sur titres		
Instruments conditionnels achetés	100 879	97 490
Stocks et emplois divers	12 472	7 324
Débiteurs divers	618 259	526 258
Gages et espèces versés (1)	1 199 708	1 059 634
Créances douteuses	464	608
Impôt différé	37 910	20 513
Total	1 969 692	1 711 827

(1) Il s'agit d'opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles la 3CIF, BPI et CIF Euromortgage ont signé des conventions dites de « cash collatéral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

B. Comptes de régularisation et divers :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Comptes d'encaissement	49 978	45 917
Comptes d'ajustement de devises (1)	30 520	0
Comptes d'écarts	267 570	29 629
Pertes sur contrats de couverture	71 635	30 980
Charges à répartir (2)	98 096	184 191
Charges payées d'avance	10 663	9 883
Produits à recevoir	463 982	503 502
Autres comptes de régularisation	465	2 286
Total	992 909	806 388

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan de 3CIF.

(2) Ce poste enregistre pour (59 131) milliers d'euros de variation sur l'étalement des commissions d'apporteurs d'affaires relatif au changement de méthode du TIE et pour (24 882) milliers d'euros d'étalement des primes d'émission sur obligations chez 3CIF et CIF Euromortgage.

17. – Opérations interbancaires et assimilées.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Banques Centrales, CCP		
Dettes à vue	127 043	121 133
Comptes ordinaires	126 389	119 900
Emprunts au jour le jour	654	1 233
Titres donnés en pension livrée		
Dettes à terme	1 242 365	3 216 885
Emprunts à terme (1)	1 242 365	3 216 885
Titres donnés en pension livrée		
Total	1 369 408	3 338 018
Dont dettes rattachées	7 793	14 375

(1) 3CIF contribue à hauteur de 211 487 milliers d'euros contre 2 017 303 milliers d'euros au 31 décembre 2009 du fait du remboursement sur l'exercice 2010 de 1 700 000 milliers d'euros envers la Banque Centrale Européenne.

18. – Dettes représentées par un titre.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et de créances négociables	7 714 262	6 846 985
Emprunts obligataires (1)	24 145 897	25 613 417
Autres dettes représentées par un titre (2)	1 742 763	1 295 667
Total	33 602 922	33 756 069
Dont dettes rattachées	428 409	418 031

(1) Ce poste comprend notamment 677 772 milliers d'euros chez la 3CIF au titre des émissions de titres avec la garantie de l'Etat et intégralement financées par la Caisse des Dépôts et Consignations à travers la Société de Financement de l'Economie Française (cf. annexe 2). Cet emprunt est garanti par un nantissement de prêts correspondant à 134 % de la valeur de celui-ci soit un montant de 1 064 millions d'euros.

(2) Ce poste comprend exclusivement des obligations sécurisées nominatives émises par CIF Euromortgage.

19. – Comptes de régularisation.

A. Autres passifs :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Instruments conditionnels vendus	337	537

Créditeurs divers	180 819	139 091
Gages espèces reçus (1)	843 239	545 896
Autres passifs divers		
Dettes rattachées	7 238	10 634
Impôts différés	9 054	14 892
Total	1 040 687	711 050

(1) Il s'agit d'opérations de dépôt d'espèces avec certaines contreparties de marché avec lesquelles 3CIF ou CIF Euromortgage ont signé des conventions dites de « cash collatéral ». Ces conventions permettent de favoriser le développement des opérations traitées tout en limitant le niveau des risques réciproques des deux parties.

B. Comptes de régularisation et divers :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Comptes d'encaissement	2 627	1 693
Comptes d'ajustement de devises (1)	32 981	53 683
Comptes d'écarts	0	0
Gains sur contrats de couverture	144 491	175 764
Subvention 0 %	762 730	725 304
Autres produits constatés d'avance	118 303	68 192
Charges à payer	407 221	457 909
Autres comptes de régularisation	3 404	2 654
Total	1 471 757	1 485 199

(1) Il s'agit de l'écart technique hors bilan de 3CIF.

20. – Variations ayant affecté les postes de dépréciations et de provisions au cours de l'exercice.

Les variations de l'exercice sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	Décembre 2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements (3)	Décembre 2010
Actif	- 251 713	- 397 933	317 568	2 175	- 329 903
Effets publics et assimilés	- 4 791		3 123		- 1 668
Etablissements de crédit (1)	- 11 919		11 919	0	0
Clientèle	- 222 152	- 393 917	295 883	83	- 320 103
Titres à revenu fixe ou variable	- 2 369	- 3 285	1 251	- 0	- 4 403
Titres de participation	- 3 092			2 092	- 1 000
Immobilisations incorporelles et corporelles (4)	- 6 216	- 580	5 178		- 1 618
Actions propres					
Autres actifs	- 1 174	- 151	214		- 1 111
Passif	51 771	26 823	- 36 998	165	41 761
Coût du risque	35 650	21 884	- 29 379	83	28 238
Ecarts d'évaluation (2)	3 969		- 677		3 292
Retraite	3 539	985	- 932	39	3 631
Charges générales d'exploitation	1 164	603	- 448	98	1 417
Impôt	3			- 0	3
Restructuration	4 077	602	- 3 735	0	944
Autres provisions	3 369	2 749	- 1 827	- 55	4 236

(1) Ce poste concerne la dépréciation sur les créances Lehman Brothers International Europe dotée en 2008 et reprise en 2010 au titre de la cession des créances en décembre 2010 ; une dotation pour provision pour risques et charges de 2 500 milliers d'euros a été constatée.
(2) A ce poste figurent les écarts d'évaluation négatifs calculés lors de l'entrée des filiales financières dans le périmètre de CIFD.
(3) Les autres mouvements concernent principalement :
— Au niveau du poste « Clientèle », il s'agit de reclassements de nature de provisions entre les provisions pour risques et charges et les dépréciations Clientèle à hauteur de + 83 milliers d'euros ;
— Au niveau du poste « Titres de participation », il s'agit de la transmission universelle de patrimoine des sociétés Didier Ricard et Agassur dans les comptes de la société Assurances et Conseils à hauteur de + 2 092 milliers d'euros concernant la dépréciation des titres Didier Ricard.
(4) Une dépréciation sur immobilisations incorporelles en cours a été reprise à hauteur de + 4 616 milliers d'euros et concerne des applicatifs définitivement abandonnés.

21. – Structure des opérations de financement : ventilation selon leur durée résiduelle.

(En milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 m <=1 an	> 1 an <=5 ans	> 5 ans	Bque Centrale, CCP, Créances / Dettes rattachées, créances dx & dépréciation	Total
Postes de l'actif :						
Opérations interbancaires et assimilées	1 051 874	521	14 746	18 599	51 873	1 137 613
Opérations avec la clientèle	1 345 786	1 370 771	7 481 748	21 577 522	1 083 281	32 859 108
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	49 738	475 562	634 950	1 448 655	7 056	2 615 961
Total	2 447 398	1 846 854	8 131 444	23 044 776	1 142 210	36 612 682
Postes du passif :						
Opérations interbancaires et assimilées	224 712	216 730	570 709	349 464	7 793	1 369 408
Opérations avec la clientèle	308 512	122 946	30 224	9 916	10 296	481 894
Emprunts obligataires & dettes subordonnée	58 100	3 169 001	13 945 218	6 648 933	324 646	24 145 898
Autres dettes constituées par des titres	1 898 294	1 416 800	3 448 541	2 589 625	103 764	9 457 024
Total	2 489 618	4 925 477	17 994 692	9 597 938	446 499	35 454 224
Instruments financiers à terme :						
Opérations de gré à gré	23 315 741	13 088 722	27 364 238	25 980 126		89 748 827
Marchés organisés						
Total	23 315 741	13 088 722	27 364 238	25 980 126		89 748 827

(1) Hors effets publics et titres à revenus variables (cf. annexe 12).

22. – Variation des capitaux propres hors F.R.B.G. et des intérêts minoritaires au cours de l'exercice.

(En milliers d'euros)	Capital	Titres d'autocontrôle	Prime d'émission	Réserves consolidées et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres hors FRBG	Intérêts minoritaires
Solde au 31 décembre 2007	1 310 057			261 896	45 688	1 617 641	788 182
Résultat de l'exercice					37 118	37 118	24 405
Affectation du résultat				45 688	- 45 688		
Dividende				- 33 525		- 33 525	- 19 462
Apports à CIFD							
Variation de périmètre & changement de méthodes							
Autres mouvements							- 6
Solde au 31 décembre 2008	1 310 057			274 059	37 118	1 621 234	793 119
Résultat de l'exercice					24 863	24 863	17 790
Affectation du résultat				37 118	- 37 118		
Dividende				- 19 771		- 19 771	- 12 980
Apports à CIFD							
Variation de périmètre & changement de méthodes							
Autres mouvements				- 1		- 1	28
Solde au 31 décembre 2009	1 310 057			291 405	24 863	1 626 325	797 957
Résultat de l'exercice					55 597	55 597	23 104
Affectation du résultat				24 863	- 24 863		
Dividende				- 30 086		- 30 086	- 22 809
Apports à CIFD							

Variation de périmètre & changement de méthodes				- 20 982		- 20 982	- 17 573
Autres mouvements				1		1	- 9
Solde au 31 décembre 2010	1 310 057			265 201	55 597	1 630 855	780 670
Changement de méthodes de l'étalement au TIE :							
Impact en valeur brute				- 32 015		- 32 015	- 26 815
Impact de l'impôt différé				11 024		11 024	9 233
Impact en valeur nette				- 20 991		- 20 991	- 17 582

23. – Hors-bilan.

A. Engagements de financement :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Engagement reçus	479 971	292 750
D'établissement de crédit	473 449	287 330
De la clientèle (1)	6 522	5 420
Dont : prêt à taux zéro	6 522	5 420
Engagement donnés	2 208 191	1 570 184
En faveur d'établissement de crédit	652	970
En faveur de la clientèle	2 207 539	1 569 214

(1) Engagements reçus de la clientèle ne figurant pas au hors bilan conformément à la réglementation bancaire.

B. Engagements de garantie :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Engagement reçus	1 056 807	523 177
D'établissement de crédit	543 166	15 822
De la clientèle (1)	513 641	507 355
Engagement donnés	761 538	1 306 469
En faveur d'établissement de crédit	759 951	811 819
En faveur de la clientèle	1 587	494 650

(1) Engagements reçus de la clientèle ne figurant pas au hors bilan conformément à la réglementation bancaire.

C. Autres engagements (1) :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Autres engagement reçus	100 584	85 048
Autres engagement donnés	775	774

(1) Poste non repris au niveau du hors bilan publiable, conformément à la réglementation bancaire.

Par ailleurs, le groupe CIFD a nanti pour 1 064 millions d'euros des prêts dans le cadre de la garantie apportée à la SFEF.

D. Autres opérations sur instruments financiers dérivés :

(En milliers d'euros)	Valeurs nominales des contrats				
	Décembre 2010				Décembre 2009
	Opérations de macro couverture	Opérations de micro couverture	Autres opérations	Total	Total
Opérations de taux :					

Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes :					
Accords de taux futurs et autres opérations	71 197	802 850	0	874 047	929 126
Swaps de taux	59 834 163	21 390 088	0	81 224 251	80 590 921
Autres opérations	0	0	0		0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat	0	0	0	0	0
Contrats de taux plancher/plafond et autres	668 553	4 577 569	0	5 246 122	5 851 539
Options de vente	0	0	0	0	0
Opérations de change :					
Opérations de gré à gré					
Opérations fermes :					
Cross currency swap	385 273	2 019 134	0	2 404 407	2 054 281
Swaps de change	0	0	0	0	0
Autres opérations		0	0	0	0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat de change					
Options de vente de change					
Total	60 959 186	28 789 641	(0)	89 748 827	89 425 866

Les opérations sur instruments dérivés initiées par le groupe sont constituées d'opérations de gré à gré, de couverture de position de taux d'intérêt ou de change.

(En milliers d'euros)	Juste valeur des contrats				
	Décembre 2010				Décembre 2009
	Opérations de macro couverture	Opérations de micro couverture	Autres opérations	Total	Total
Opérations de taux :					
Opérations de gré à gré :					
Opérations fermes :					
Accords de taux futurs	- 6 677	177	0	- 6 500	- 6 615
Swaps de taux	- 1 186 269	718 719	0	- 467 550	- 396 410
Autres opérations	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat	0	0	0	0	0
Contrats de taux plancher/plafond	- 7 988	37 622	0	29 634	21 237
Options de vente	0	0	0	0	0
Opérations de change :					
Opérations de gré à gré					
Opérations fermes :					
Cross currency swap	21 983	317 696	0	339 679	477
Swaps de change	0	0	0	0	0
Autres opérations	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles :					
Options d'achat de change					
Options de vente de change					
Total	- 1 178 951	1 074 214	0	- 104 737	- 381 311

	Effectif moyen salarié décembre 2010	Effectif moyen salarié décembre 2009
Cadres	1 034	800
Agents de maîtrise et assimilés cadre		262
Collaborateurs		1 449
Non Cadres	1 397	
Total des effectifs	2 431	2 511

Il a été opéré en 2010 un reclassement des catégories « Agents de Maîtrise et assimilés Cadre » et « Collaborateurs » vers les catégories « Cadres » et « Non Cadres ».

Il s'agit des effectifs employés.

25. – Intérêts et produits assimilés.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Intérêts & produits assimilés sur :		
Etablissements de crédit	589 226	885 938
La clientèle	1 398 207	1 517 511
Obligations & autres titres à revenu fixe	669 657	544 567
Autres intérêts & produits assimilés	37	328
Reprise des écarts d'évaluation négatifs relatifs au portefeuille prêts & emprunts	677	731
Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de provisions	- 475	- 7 927
Total	2 657 329	2 941 148

26. – Intérêts et charges assimilées.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Intérêts & charges assimilées sur :		
Etablissements de crédit	- 1 054 764	- 1 381 894
La clientèle	- 7 517	- 3 562
Obligations & autres titres à revenu fixe	- 1 172 147	- 1 137 912
Dettes subordonnées	26	61
Autres intérêts & charges assimilées	- 48	0
Reprise des écarts d'évaluation positifs relatifs au portefeuille prêts & emprunts	- 1 963	- 2 221
Charges à étaler (1)	- 13 890	- 7 774
Total	- 2 250 303	- 2 533 302

(1) La variation de (6 116) milliers d'euros concerne essentiellement les frais d'émission d'emprunts, soit (5 235) milliers d'euros en provenance de la 3 CIF & (1 903) milliers d'euros de CIF Euromortgage.

27. – Commissions.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Produits sur :		
Etablissements de crédit	24	24
La clientèle	3 098	22 158
Opérations sur titres		
Opérations de change		

Instruments financiers à terme		
Prestations de services financiers	1 703	1 604
Autres commissions (1)	91 570	83 653
Total	96 395	107 439
Charges sur :		
Etablissements de crédit	– 2 323	– 2 217
La clientèle	– 153	– 117
Opérations sur titres	– 246	– 65
Opérations de change		
Instruments financiers à terme	– 16	– 25
Prestations de services financiers	– 3 861	– 3 687
Prescripteurs & apporteurs d'affaires (nettes de transferts) (2)	– 1 381	– 27 661
Autres commissions	– 1 738	– 2 655
Total	– 9 718	– 36 427

(1) Ce poste comprend 59 158 milliers d'euros de commissions perçues au titre de contrat d'assurance DIT contre 56 211 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Les prestations de services d'Assurances et Conseils s'élèvent à 17 165 milliers d'euros contre 14 558 milliers d'euros au 31 décembre 2009 (variation du fait de la transmission universelle de patrimoine des sociétés Didier Ricard et Agassur).

(2) La variation de (26 280) milliers d'euros des commissions prescripteurs et apporteurs d'affaires est due au changement de méthode de l'étalement au TIE.

28. – Gains ou pertes sur portefeuille de placement.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Portefeuille de placement :	11 885	2 106
Frais d'acquisition	– 47	– 30
Plus ou moins-values de cession (1)	10 899	2 930
Excédent des dotations ou des reprises aux comptes de dépréciations	1 033	– 794
Titres de l'activité de portefeuille		
Total	11 885	2 106

(1) Ce poste enregistre pour 10 912 milliers d'euros de plus values réalisées par la 3CIF sur son portefeuille d'effets publics et assimilés contre 2 895 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

29. – Autres produits d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Transferts de charges	0	0
Opérations bancaires faites en commun	– 5	0
Autres produits d'exploitation bancaire (1)	3 780	4 962
Autres produits	1 791	1 862
Total	5 566	6 824

(1) La variation de (1 182) milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2009 concerne principalement des intérêts moratoires sur des dégrèvements de provisions SACI à hauteur de 877 milliers d'euros perçus en 2009.

30. – Autres charges d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Amortissement des charges à étaler	145	0
Opérations bancaires faites en commun	0	– 25
Autres charges d'exploitation bancaire (1)	– 6 610	– 6 286
Autres charges	– 389	– 368

Total	- 6 854	- 6 679
-------	---------	---------

(1) Dont 3 693 milliers d'euros de moins-value sur la titrisation de prêts à échéances reportées.

31. – Charges générales d'exploitation.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Frais de personnel (*)	- 168 287	- 180 935
Salaires et traitements	- 107 088	- 110 323
Intéressement et participation des salariés	- 7 301	- 6 130
Charges sociales	- 50 090	- 49 740
Produits divers d'étalement au TIE (1)	9 971	0
Autres charges assimilées	- 13 779	- 14 742
(*) Dont charges de retraite	- 10 087	- 10 937
Frais administratifs	- 110 615	- 113 540
Impôts et taxes	- 13 343	- 13 048
Services extérieurs	- 97 334	- 100 533
Autres charges assimilées	62	41
Amortissement des charges à étaler (net des transferts)	2 758	5 720
Charges refacturées	4 313	4 899
Excédent des dotations ou des reprises (2) aux comptes de provisions pour risques	2 100	- 860
Total	- 269 731	- 284 716

(1) Ce poste enregistre le transfert de charge des rémunérations variables chargées des commerciaux enregistrées en frais de personnel et étalées au TIE au PNB (cf annexe 3).

(2) Ce poste enregistre principalement pour 2 210 milliers d'euros de reprise de provisions de charges de restructuration et de litige sur le personnel consécutives aux rapprochements de filiales opérationnelles, de 121 milliers d'euros de dotations aux provisions sur frais administratifs.

Les rémunérations totales & avantages en nature versés aux administrateurs par la société consolidante ou les sociétés contrôlées s'élèvent à 841 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010.

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des commissaires aux comptes des sociétés du groupe CIFD comptabilisés dans le résultat de l'exercice 2010 est donnée ci-dessous :

Prestations/Cabinets	Total	
	Décembre 2010	Décembre 2009
Certif, examen des comptes	2 191	1 921
PwC	834	834
Mazars	894	755
Autres	463	332
Missions Accessoires	26	15
PwC	5	5
Mazars	5	5
Autres	16	5
Sous Total	2 217	1 936
Juridique, fiscal, social :	74	74
PwC	0	37
Mazars	0	37
Autres	74	0
Autres	85	54
PwC	41	18
Mazars	36	26

Autres	8	10
Sous Total	159	128
Total général	2 376	2 064
PwC	880	894
Mazars	935	823
Autres	561	347

32. – Coût du risque.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Lié aux opérations sur :		
Les établissements de crédit	3 500	– 43
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations (1)	9 434	
Pertes sur créances irrécouvrables (2)	– 5 934	– 43
Récupérations sur créances amorties	0	0
La clientèle	– 102 606	– 112 291
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	– 87 136	– 111 086
Pertes sur créances irrécouvrables	– 19 284	– 4 750
Récupérations sur créances amorties	1 240	1 082
Coût net du FGAS (3)	2 574	2 463
Les portefeuilles-titres & autres opérations diverses	3	– 112
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	3	– 112
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Récupérations sur créances amorties		
Total	– 99 103	– 112 446

(1) Dont 11 918 milliers d'euros au 31 décembre 2010 de reprise sur cession de la créance Lehman Brothers International (LBI) et une dotation aux provisions pour risques et charges de 2 500 milliers d'euros chez CIF Euromortgage.

(2) -5 934 milliers d'euros au titre de la cession de créance LBI par CIF Euromortgage.

(3) Dont un reversement exceptionnel dans le cadre de la liquidation du FGAS pour 2 973 milliers d'euros.

33. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés.

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Sur Immobilisations financières	80	197
Plus ou moins-values de cession	24	– 10
Dotations (ou reprises) nettes aux comptes de dépréciations	56	207
Sur immobilisations incorporelles	– 153	– 267
Sur immobilisations corporelles	– 115	669
Plus ou moins value de consolidation		
Total	– 188	599

34. – Résultat exceptionnel.

Les postes du compte de résultat s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Charges exceptionnelles	– 0	0
Produits exceptionnels	0	1
Total	– 0	1

35. – Impôt sur les sociétés.

La charge d'impôt s'élève, au 31 décembre 2010, à 33 863 milliers d'euros. Elle est constituée d'une charge d'impôt courant de 36 841 milliers d'euros et d'un produit relatif aux impôts différés de 2 978 milliers d'euros,

Au bilan, l'impôt différé est enregistré pour une valeur active de 37 910 milliers d'euros (contre 20 513 au 31 décembre 2009) et passive de 9 054 milliers d'euros (contre 14 892 au 31 décembre 2009).

Répartition groupe / hors groupe dans la charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	Décembre 2009
Part du groupe	24 789	15 219
Part des Minoritaires	9 074	8 634
Total	33 863	23 853

Ventilation des impôts différés par nature :

(En milliers d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Différences temporaires	28 879	– 3 972
Provisions engagement de retraite	635	138
Provisions non déductibles	25 096	– 559
Charges et produits à taxation différé	2 169	– 3 785
Autres	979	234
Reports fiscaux déficitaires	9 213	– 3 605
Autres	– 182	– 1 477
Ecart d'évaluation	– 95	– 1 408
Autres	– 87	– 69
Total impôts différés	37 910	– 9 054

Preuve de l'impôt :

(En milliers d'euros)	Décembre 2010	En %	Décembre 2009	En %
Résultat de l'ensemble consolidé	78 701		42 654	
Charge d'impôt du groupe	– 33 863	– 30,08 %	– 23 853	– 35,87 %
Résultat avant impôt	112 564		66 506	
Taux d'impôt de la société mère	34,43 %		34,43 %	
Impôt théorique	– 38 760		– 22 900	
Taux d'impôt effectif	30,08 %		35,87 %	
Ecart	4 897		– 952	
Impôt de distribution	–	0,00 %	0	0,00 %
Effet des charges non déductibles et des produits non imposables	21	0,02 %	543	0,82 %
Effet des abattements CSB sur le calcul de l'impôt	365	0,32 %	302	0,45 %
Effet des différences de taux d'imposition et du report variable	– 50	– 0,04 %	– 32	– 0,05 %
Crédit d'impôt sur le mécénat	77	0,07 %	30	0,04 %
Limitation des Impôts différés et impôts différés non activés sur déficit	– 299	– 0,27 %	– 1 200	– 1,80 %
Dégrèvement d'impôt et déficit fiscal imputé (1)	5 015	4,46 %	17	0,03 %
Divers et régularisation N – 1	– 232	– 0,21 %	– 612	– 0,92 %
Total	4 897		– 952	

(1) Concerne principalement un remboursement de l'administration fiscale suite à une demande de dégrèvement par CIF Nord sur des dépréciations figurant dans l'actif net apporté par les SACICAP lors de la structuration du groupe. Hors élément exceptionnel, le taux d'impôt effectif du groupe ressort à 34,5 %.

VI. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 – Changements de méthode de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Changement de méthode comptable : Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3 – Changements de méthode de l'annexe expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice résultant de l'application du règlement CRC n° 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la correcte application de ce changement de réglementation et la présentation qui en a été faite.

— Estimations comptables : Votre groupe constitue des dépréciations et provisions spécifiques afin de couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes n° 5, 11, 20 et 32 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques à l'actif du bilan. Concernant les créances apportées par Apollonia et dans le contexte du litige exposé dans la note 2 de l'annexe – Faits marquants, nous avons examiné les éléments retenus pour déterminer les dépréciations et provisions constituées au 31 décembre 2010 sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 5, 12 et 13 de l'annexe exposent les règles et méthodes relatives à leur comptabilisation. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la documentation de la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par ta société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 19 avril 2011.
Les commissaires aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit,
Elisabeth L'Hermite ;

Mazars,
Franck Boyer.